

Agir ensemble

Rapport annuel de 2024 du Canada
sur le Programme 2030 et les objectifs
de développement durable



Le présent rapport est fondé sur les données les plus récentes disponibles le 29 février 2024. Il était nécessaire de fixer une date limite pour être en mesure de produire le rapport en collaboration avec plusieurs partenaires et intervenants. Les données qui ont été publiées après cette date, comme les données de l'[Enquête canadienne sur le revenu de 2022](#), seront prises en compte dans le rapport annuel de l'an prochain.

Agir ensemble :

Rapport annuel de 2024 du Canada sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).

Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. Em1-24F-PDF

ISSN 2816-7813

Table des matières

Avant-propos des ministres	4
Sommaire	6
Introduction	9
Méthodologie	10
Section 1	
Progrès accomplis par le Canada pour concrétiser les ODD à l'étude en 2024 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable	13
Pas de pauvreté (ODD 1)	23
Faim « zéro » (ODD 2)	26
Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).....	29
Paix, justice et institutions efficaces (ODD 16).....	33
Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).....	37
Section 2	
Création d'un environnement propice à la mise en œuvre du Programme 2030 au Canada.....	43
Section 3	
Prochaines étapes.....	53
Annexe A	
Annexe statistique.....	55

Avant-propos des ministres

Plusieurs principes fondamentaux sous-tendent le développement durable : combattre les inégalités, protéger la planète et offrir à chaque personne des occasions de prospérer. Ces principes sont au cœur du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). En somme, les ODD représentent une force unificatrice qui peut nous aider à bâtir un avenir meilleur et plus équitable pour chaque génération.

Nous sommes fiers de diriger la mise en œuvre du Programme 2030 au pays et à l'étranger. Puisque nous sommes à mi-chemin du Programme 2030, il est plus important que jamais de rendre compte de nos progrès à l'échelle de la société et du gouvernement. À cette fin, nous sommes heureux de présenter *Agir ensemble : Rapport annuel de 2024 du Canada sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable*.

Le rapport annuel de 2024 souligne les progrès réalisés par le Canada, au pays et à l'étranger, dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des ODD. Il fait état de la responsabilité du Canada à l'égard de cet important programme mondial et intègre divers points de vue d'organisations et de particuliers, comme les provinces et les territoires, les municipalités, les Autochtones, les jeunes et les organisations de la société civile.

En tant que pays, nous avons fait de grands progrès depuis le premier rapport annuel du Canada. En 2023, les efforts du gouvernement du Canada ont été reconnus; en effet, il a reçu un prix du mouvement mondial Catalyst 2030, qui se consacre à la réalisation des ODD, afin de souligner son engagement envers la concrétisation des ODD au Canada.

À l'échelle nationale, la mise en œuvre du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, qui se poursuit, continue d'alléger le fardeau financier des familles et des personnes à faible revenu dans l'ensemble du pays. Grâce au programme national d'alimentation scolaire, que nous avons récemment annoncé, nous veillerons à ce que plus d'enfants aient accès aux repas nutritifs dont ils ont besoin pour développer leur plein potentiel. Cet investissement historique d'un milliard de dollars permettra d'élargir les programmes de repas scolaires existants, en collaboration avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones, afin d'offrir des repas à 400 000 enfants de plus à l'échelle du pays. De plus, le Programme de financement des objectifs de développement durable contribue à appuyer les initiatives communautaires qui visent à créer de nouveaux partenariats et à mettre en œuvre des projets novateurs favorisant les progrès liés aux ODD.

Sur la scène internationale, nous continuons d'améliorer l'acheminement de l'aide internationale au moyen d'une approche inclusive et féministe qui est fondée sur les droits de la personne. Pour ce faire, il faut intégrer les principes de la participation et l'inclusion, l'égalité et la non-discrimination ainsi que la transparence et la responsabilisation. À titre de coprésident du Groupe des défenseurs des objectifs de développement durable, le très honorable premier ministre Justin Trudeau poursuit la collaboration avec les autres pays, les gouvernements, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations de la société civile pour accélérer les progrès et nourrir notre ambition à mesure que nous progressons vers 2030.

Nous tenons à remercier les innombrables personnes qui travaillent sans relâche partout au pays pour concrétiser les ODD. Votre travail est essentiel et inspirant. Ce rapport ne peut pas présenter chacune de vos réalisations, mais il reflète votre engagement quotidien à mener à bien ces objectifs importants.

Nous aimerions également vous inciter à prendre un moment pour réfléchir à la façon dont vos actes et vos choix peuvent contribuer à un avenir plus durable et plus équitable. Nous vous mettons au défi de chercher de nouvelles occasions de mobilisation et de collaboration qui vont aider le Canada et le monde entier, aujourd'hui et à l'avenir.

Ensemble, nous changerons les choses.



La ministre de la Famille, des Enfants
et du Développement social,
l'honorable Jenna Sudds



Le ministre du Développement international,
l'honorable Ahmed Hussen

Sommaire

Depuis l'adoption des [objectifs de développement durable \(ODD\) par l'Organisation des Nations Unies](#) (ONU) en 2015, des gens de partout au Canada unissent leurs efforts en ce qui concerne ces objectifs dans l'espoir de créer un pays et un monde meilleurs. En 2023, cette collaboration inspirante s'est poursuivie dans un contexte où les changements climatiques, la hausse du coût de la vie et les inégalités persistantes rendaient encore plus pressante la concrétisation des ODD.

Le présent rapport met en lumière les mesures prises en 2023 par diverses personnes et organisations qui collaborent à la concrétisation des ODD au Canada et dans le monde, notamment tous les ordres de gouvernement, les organisations autochtones nationales, les organisations de la société civile, le milieu universitaire, les entreprises et les particuliers. Il présente également des statistiques permettant de mesurer et de quantifier les progrès du Canada. Le rapport met l'accent sur les cinq ODD évalués cette année par le [Forum politique de haut niveau pour le développement durable de l'ONU](#) (en anglais seulement) :

- ODD 1 – Pas de pauvreté
- ODD 2 – Faim « zéro »
- ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

En 2023, les Canadiens, comme d'autres personnes partout dans le monde, se sont heurtés à plusieurs difficultés liées aux ODD. L'augmentation des frais de logement et du coût de la nourriture ont eu des profondes répercussions, particulièrement pour les familles à faible revenu. Le gouvernement du Canada a pris des mesures sans précédent pour accroître la disponibilité de logements abordables et réduire le coût de l'épicerie pour les Canadiens. Parmi les autres exemples de mesures fédérales, mentionnons le versement d'un supplément à l'Allocation canadienne pour le logement et l'adoption de la [Loi sur le logement et l'épicerie à prix abordable](#). À l'échelon local, des organismes ont servi des repas aux personnes sans abri, mis en place des cantines et des jardins communautaires et offert de la formation sur la sécurité financière.

Les changements climatiques étaient aussi au cœur des préoccupations, étant donné que des personnes partout au pays ont été touchées par des phénomènes météorologiques extrêmes. Les entreprises se sont efforcées de réduire les émissions, et les gens se sont entraînés pour s'adapter aux changements climatiques par l'intermédiaire de projets comme la cartographie des zones inondables et la mise en place de systèmes d'alerte et d'intervention en cas de chaleur. La collaboration à l'échelle du pays a donné lieu à la [Stratégie nationale d'adaptation](#).

Au moment où les Canadiens s'efforcent de bâtir un pays plus juste et équitable, la publication d'un [plan d'action](#) visant à atteindre les objectifs énoncés dans la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a été une étape transformatrice de changement. Il était aussi nécessaire de poursuivre l'élaboration de la [Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires](#). Les organisations de la société civile ont fourni un soutien juridique aux personnes se heurtant à des obstacles systémiques, et les gouvernements et organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont continué de promouvoir l'autodétermination et de favoriser le bien-être socioéconomique de leurs collectivités, qui doivent composer avec les répercussions continues de la colonisation.

Sur la scène internationale, les secteurs canadiens du commerce, de la diplomatie, du développement et de la défense des droits, guidés par la politique étrangère féministe et ses politiques subsidiaires, ont réagi aux crises émergentes et répondu aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité. Par exemple, la [Politique d'aide internationale féministe](#) du Canada a orienté les efforts déployés par les partenaires canadiens et locaux à l'étranger pour lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les répercussions néfastes des changements climatiques et les inégalités entre les sexes. Ces partenariats ont joué un rôle clé dans la réalisation durable et équitable du Programme 2030.

Malgré ces progrès importants, des inégalités persistent. Même si le taux de pauvreté au Canada demeure plus bas qu'avant la pandémie et beaucoup plus faible que celui de l'année de référence pour les cibles de réduction de la pauvreté, c'est-à-dire 2015, les membres de certains groupes, y compris les Autochtones, les membres des groupes racisés, les célibataires en âge de travailler, les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme et les personnes en situation de handicap, demeurent disproportionnellement touchés par la pauvreté. Certaines collectivités du Canada, comme les collectivités nordiques, rurales et éloignées, sont particulièrement touchées par les changements climatiques. Il faut faire plus pour éliminer complètement la discrimination et les obstacles systémiques auxquels se heurtent les Canadiens racisés, les Autochtones, les femmes, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes en situation de handicap et d'autres personnes.

À l'échelle internationale, la pandémie et les crises concomitantes ont entraîné la perte de gains de développement durement acquis, notamment ceux liés à l'éradication de la pauvreté (ODD 1), à la sécurité alimentaire et à la nutrition (ODD 2) et à l'égalité entre les sexes (ODD 5). Par conséquent, les inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci continuent de se creuser. Il faut faire plus, au Canada et dans le monde, pour concrétiser la promesse transformatrice fondamentale du Programme 2030, à savoir ne laisser personne de côté.

Aucune personne ou institution ne pourra à elle seule atteindre ces objectifs. Les partenariats sont essentiels pour marquer des progrès, et le présent rapport montre comment les Canadiens collaborent pour concrétiser les ODD. Les points marquants comprennent la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones et leurs partenaires à l'égard de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, les vastes [consultations](#) et activités de mobilisation relatives à l'élaboration de la Politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles, de même que l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données désagrégées pour mieux comprendre les inégalités au Canada.

Certains aspects doivent être améliorés. Par exemple, il faut accroître la sensibilisation aux ODD partout au Canada, y compris dans les régions rurales, mettre à profit la technologie numérique pour accélérer les progrès liés aux ODD, de même que prendre en compte les expériences locales vécues par les personnes partout au pays et en tirer des leçons.

Dans les moments difficiles, les Canadiens se mobilisent et s'entraident. En 2023, les gouvernements, les organismes communautaires, les groupes locaux, les entreprises et les universités ont travaillé pour bâtir un pays sans pauvreté et sans faim, où la justice est accessible à tous. Les Canadiens ont collaboré à la lutte contre les changements climatiques et ont uni leurs efforts pour améliorer la vie des membres de leur famille et des personnes dans leur collectivité, leur pays et le monde entier. À l'approche de 2030, le Canada demeure résolu à mettre en œuvre le Programme 2030 de façon inclusive, dans l'ensemble de la société, pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte.

Introduction



Communiquer les progrès aux Canadiens

[Le Canada s'est engagé à rendre compte chaque année aux Canadiens et à l'ONU](#) des mesures prises pour faire progresser les ODD ainsi que des défis à relever. Il a présenté deux examens nationaux volontaires à l'ONU, l'un en 2018 et l'autre en 2023, ainsi que son premier rapport annuel, intitulé [Agir ensemble : Rapport annuel de 2021 du Canada sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable](#), qui a été publié en 2022¹.

Le rapport est divisé comme suit : une section sur la méthodologie; un aperçu des progrès marqués et des mesures prises en 2023 pour faire progresser les ODD à l'étude; une discussion sur la façon dont le Canada crée un environnement propice à la mise en œuvre du Programme 2030; et l'annexe statistique, qui renferme des renseignements sur chacun des 17 ODD et une analyse approfondie des cinq ODD à l'étude (ODD 1, 2, 13, 16 et 17).

Il y est aussi question des mesures prises par de nombreux intervenants et partenaires qui collaborent à la réalisation des ODD, ce qui montre qu'une approche à l'échelle de la société est nécessaire pour réaliser des progrès substantiels.

¹ Pour les années où le Canada présente un examen national volontaire, celui-ci remplace le rapport annuel de l'année en question.

Méthodologie

En plus d'énoncer les activités menées en 2023 pour contribuer à faire progresser les cinq ODD étudiés par l'ONU, le présent rapport fait état des progrès marqués en fonction des trois objectifs transversaux suivants, qui figurent dans le [Plan de mise en œuvre fédéral du Canada](#) :

- soutenir le principe fondamental consistant à ne laisser personne de côté en faisant progresser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes filles et la promotion de la diversité et de l'inclusion;
- faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en travaillant en partenariat pour soutenir les voix, les connaissances traditionnelles et l'autodétermination des Autochtones;
- assurer la cohérence des efforts internationaux du Canada et des efforts internationaux et nationaux pour soutenir l'avancement des ODD.

Le rapport présente également les travaux visant à établir un environnement propice à la conversation et à la participation et encourage tous les Canadiens à agir pour concrétiser les ODD.

Mesurer les progrès au moyen de statistiques

Une annexe statistique se trouve à la fin du rapport. Elle utilise deux indicateurs retenus par ODD, qui proviennent du [Cadre mondial d'indicateurs](#) et du [Cadre d'indicateurs canadien](#), pour donner un aperçu des progrès réalisés à l'égard des 17 ODD. Le Cadre mondial d'indicateurs, qui a été adopté en 2017 par l'Assemblée générale des Nations Unies, prévoit un premier ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès liés aux ODD. Le Cadre d'indicateurs canadien comprend les ambitions, les cibles et les indicateurs propres au Canada.

Même si l'annexe renferme des statistiques fondées sur des indicateurs sélectionnés pour les 17 ODD, seules les statistiques associées aux cinq ODD à l'étude sont accompagnées d'une brève analyse.

Le présent rapport s'attarde aux progrès réalisés en 2023. Des données ne sont pas recueillies pour tous les indicateurs chaque année. Dans les cas où il n'y avait pas de données disponibles pour 2023, les données de l'année la plus récente disponible ont été incluses.

De même, dans certains cas, les programmes, projets ou événements de la fin de 2022 ou du début de 2024 sont compris.

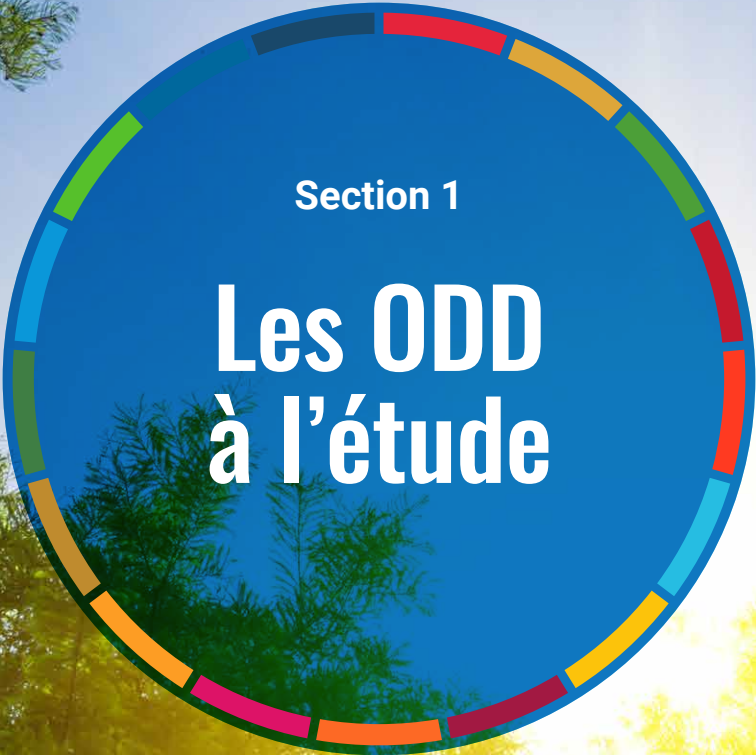
Consultation

Le rapport comprend les commentaires recueillis au cours de la consultation des intervenants et des partenaires de l'ensemble de la société et de la collaboration avec eux.

Un [questionnaire](#) en ligne, accessible du 8 décembre 2023 au 29 février 2024, a permis à tous les ordres de gouvernement, aux organisations autochtones nationales, aux organisations de la société civile, au milieu universitaire, aux entreprises et aux particuliers de communiquer leurs activités et leurs travaux visant à faire progresser les ODD. On a mis

de l'avant la possibilité de formuler des commentaires dans le cadre de séances d'information et d'événements publics ainsi que dans les médias sociaux. Plus de 150 personnes et organismes et tous les ordres de gouvernement ont fourni des renseignements sur la façon dont leur travail a contribué à faire progresser les ODD et sur les obstacles qu'ils ont dû surmonter en cours de route. Parmi les autres activités de mobilisation, mentionnons la sensibilisation ciblée auprès des organisations autochtones nationales, des provinces, des territoires, des municipalités, des jeunes et des organisations de la société civile.





Section 1

Les ODD à l'étude

Progrès accomplis par le Canada pour concrétiser les ODD à l'étude en 2024 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable

En 2023, le Canada a continué de marquer des progrès à l'égard de bon nombre des 17 ODD, mais il a aussi dû composer avec certaines difficultés.

L'annexe A donne un aperçu des progrès et des difficultés dans l'optique du Cadre d'indicateurs canadien et du Cadre mondial d'indicateurs.

La présente section traite des progrès, des difficultés et des possibilités concernant les cinq ODD à l'étude par le [Forum politique de haut niveau pour le développement durable de l'ONU](#) (en anglais seulement), qui évalue les progrès à l'échelle mondiale pour atteindre les ODD.



Objectif 1 : Pas de pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



Objectif 2 : Faim « zéro »

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et inclusives



Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Établir des liens

Dans ce rapport, les cinq ODD à l'étude sont abordés ensemble plutôt que séparément, étant donné qu'ils sont interreliés. Les commentaires des partenaires et des intervenants soulignaient invariablement que les travaux visant à faire progresser un ODD ont une incidence sur les autres objectifs. De même, l'absence de progression à l'égard d'un ODD peut nuire à la concrétisation des autres ODD.

Par exemple, les objectifs Pas de pauvreté (ODD 1) et Faim « zéro » (ODD 2) sont étroitement liés. Les personnes dont le revenu est le plus faible affichent les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés.

L'absence d'accès à des aliments nutritifs peut entraîner des effets négatifs sur la santé (ODD 3). Les mesures qui réduisent la pauvreté (ODD 1) peuvent favoriser les progrès en matière de santé et de bien-être (ODD 3). Elles peuvent également mener à de meilleurs résultats en éducation (ODD 4), à une plus grande égalité entre les sexes (ODD 5), à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement plus efficaces (ODD 6) et à une réduction des inégalités (ODD 10).

La lutte contre les changements climatiques (ODD 13) est un autre bon exemple de la façon dont les progrès réalisés à l'égard d'un ODD contribuent à l'avancement des autres objectifs. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Canada doit se tourner vers l'énergie propre (ODD 7), créer des emplois verts (ODD 8), favoriser une économie circulaire (ODD 12) et investir dans les infrastructures vertes, comme les modes de transport à faibles émissions de carbone (ODD 11) et les bâtiments écoénergétiques et résistants aux effets

du climat (ODD 9). Il est impossible de contrer les changements climatiques sans prendre de mesures décisives pour préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels (ODD 14 et 15). L'atteinte des cibles de réduction des émissions contribuera à la santé et au bien-être des personnes (ODD 3) et aidera à bâtir des collectivités résilientes et durables (ODD 11), dans l'intérêt de tous les Canadiens.

De même, les collectivités sécuritaires, les lois équitables et les institutions transparentes et responsables (ODD 16) constituent une base nécessaire à la réalisation du Programme 2030. Le Canada ne peut réduire la pauvreté et les inégalités, améliorer l'égalité entre les sexes, assurer la paix ou s'attaquer aux répercussions des changements climatiques sans offrir à tous un accès égal à la justice.

L'interdépendance des ODD témoigne de l'importance, pour tous les secteurs de la société et tous les ordres de gouvernement, de voir au-delà de leur mandat individuel et de reconnaître les avantages importants que peut procurer le travail en collaboration.

Dans le cadre des efforts déployés pour faire progresser les ODD, il est important de veiller à ce que **personne ne soit laissé de côté**.

Il s'agit de la promesse transformatrice fondamentale du Programme 2030. Au Canada, elle peut se concrétiser uniquement en faisant avancer la [réconciliation](#) avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis dans l'ensemble du Canada. L'inclusion et les partenariats significatifs jouent un rôle clé dans les efforts déployés par le Canada en vue de la réconciliation.

Ne laisser personne de côté

Le Canada marque des progrès à l'égard des ODD, mais différents groupes partout au pays continuent de subir des inégalités. Ces lacunes nuisent à la promesse de ne laisser personne de côté et à la réalisation des ODD au Canada. Les iniquités diminuent le bien-être, limitent les possibilités et menacent la cohésion sociale et la stabilité économique de tous les Canadiens.

Par exemple, d'importants progrès ont été réalisés dans la réduction de la pauvreté, le taux de pauvreté au Canada étant passé de 14,5 % en 2015 à 7,4 % en 2021². Cela dit, les taux de pauvreté demeurent disproportionnellement plus élevés chez les Autochtones, les membres des groupes racisés, les célibataires en âge de travailler, les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme et les personnes en situation de handicap, entre autres. De plus, de nombreuses personnes vivant dans les territoires du Nord canadien ressentent souvent intensément la pauvreté, surtout au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui affichent des taux de pauvreté beaucoup plus élevés que le taux national³.

De même, l'insécurité alimentaire est vécue différemment dans les différentes régions du Canada et plusieurs facteurs intersectionnels ont une incidence sur celle-ci, comme le lieu de résidence, le revenu, la discrimination, l'éducation, l'identité autochtone, l'âge, l'incapacité et la structure familiale. Selon les estimations de l'Enquête canadienne

sur le revenu de 2021, 18 % des familles (6,9 millions) ont déclaré avoir éprouvé un certain niveau d'insécurité alimentaire, une hausse par rapport au taux de 16 % observé l'année précédente⁴. Les taux d'insécurité alimentaire demeurent plus élevés dans les territoires⁵ et chez les Autochtones qui vivent dans des communautés nordiques isolées⁶.

Les données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 ont révélé qu'environ un enfant sur quatre au Canada (1,8 million) a souffert d'une forme d'insécurité alimentaire⁷. Les familles dont une personne en situation de handicap était le principal salarié étaient plus susceptibles de déclarer de l'insécurité alimentaire (30 %) que toutes les familles canadiennes (18 %) ⁸. En 2023, 42,4 % des personnes ayant recours aux banques alimentaires recevaient de l'aide sociale ou des mesures de soutien aux personnes en situation de handicap, et 13,6 % bénéficiaient de mesures provinciales de soutien aux personnes en situation de handicap⁹.



² Statistique Canada, [Tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.](#)

³ Statistique Canada, [Enquête canadienne sur le revenu : estimations territoriales, 2021.](#)

⁴ Statistique Canada, [« L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », Regards sur la société canadienne.](#)

⁵ Statistique Canada, [Enquête canadienne sur le revenu : estimations territoriales, 2021.](#)

⁶ Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations.

⁷ Statistique Canada, [Tableau 13-10-0835-01, Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques.](#)

⁸ Statistique Canada, [« L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », Regards sur la société canadienne.](#)

⁹ Banques alimentaires Canada, [Bilan-Faim.](#)

Au cours de l'exercice 2015-2016, 50,8 % des adultes des Premières Nations âgés de 18 ans et plus vivant dans une réserve faisaient partie d'un ménage aux prises avec l'insécurité alimentaire¹⁰. En 2017, 77,1 % des adultes inuits âgés de 18 ans et plus vivant dans l'Inuit Nunangat ont été touchés par l'insécurité alimentaire et 30 % des adultes métis de 18 ans et plus faisaient partie d'un ménage en situation d'insécurité alimentaire^{11,12}.

De plus, les personnes racisées, les Autochtones, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes en situation de handicap et les membres de certaines communautés religieuses en situation minoritaire se heurtent à la discrimination. Par exemple, le nombre de crimes haineux déclarés par la police au Canada est passé de 3 355 en 2021 à 3 576 en 2022, ce qui représente une augmentation de 7 %. Elle faisait suite à deux fortes hausses annuelles, ce qui a donné lieu à une augmentation cumulative de 83 % de 2019 à 2022¹³. La discrimination a des répercussions négatives sur la santé mentale et peut contribuer à la hausse des taux de pauvreté. Ces groupes peuvent se heurter à des difficultés et à des obstacles concernant [l'accès à la justice](#) et à des [soins de santé respectueux de la culture](#), comme l'absence de mesures de soutien culturellement adaptées dans des langues appropriées.

Pour aborder ces questions et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, le gouvernement fédéral travaille à une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme qui s'appuie sur les fondements établis dans la Stratégie canadienne de lutte contre

le racisme 2019-2022 ainsi que le Plan d'action de lutte contre la haine. Ces initiatives sont fondées sur l'engagement consistant à lutter contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et la haine et à promouvoir le développement de toutes les personnes, y compris les Autochtones, les Noirs, les personnes racisées et les membres des minorités religieuses.

Les changements climatiques (p. ex. l'augmentation des températures et les catastrophes naturelles plus fréquentes) affectent les groupes différemment. Les jeunes, les aînés, les Autochtones, les personnes ayant des problèmes chroniques de santé, les personnes qui habitent dans le Nord, les personnes à faible revenu marginalisées et les membres des communautés racisées peuvent être touchés de façon disproportionnée par les changements climatiques¹⁴. Par exemple, lors du Sommet mondial du Ralliement national des Métis en février 2024, un jeune des Premières Nations, dont la collectivité a été détruite par un feu de forêt, a exposé avec éloquence les défis uniques auxquels se heurtent les collectivités éloignées et rurales lorsqu'elles sont évacuées dans des situations d'urgence.

Les populations vulnérables partout au pays comptent sur les organismes de services communautaires pour offrir des programmes et des services sociaux essentiels, notamment diverses initiatives, comme les banques alimentaires et la construction et la gestion de logements abordables, ainsi que des programmes d'emploi pour les jeunes et des programmes d'équité et d'inclusion. Pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement

¹⁰ Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, [Enquête régionale sur la santé des Premières Nations 2015-2016](#).

¹¹ Statistique Canada, totalisation spéciale (2019) fondée sur l'[Enquête auprès des peuples autochtones de 2017](#).

¹² Statistique Canada, totalisation spéciale (2020) fondée sur l'[Enquête auprès des peuples autochtones de 2017](#).

¹³ Statistique Canada, [Les crimes haineux déclarés par la police, 2022](#).

¹⁴ [Stratégie fédérale de développement durable](#).

fédéral a travaillé en étroite collaboration avec le secteur des organismes de bienfaisance et à but non-lucratif pour soutenir les collectivités partout au Canada. Pour appuyer les partenaires communautaires, le gouvernement du Canada a octroyé un financement combiné de 750 millions de dollars aux organismes de bienfaisance et à but non-lucratif par l'entremise du [Fonds d'urgence pour l'appui communautaire](#) et du [Fonds de relance des services communautaires](#). Ensemble, ces programmes ont permis aux organismes de services communautaires de continuer à servir les Canadiens les plus vulnérables en période de crise et de disposer des outils et des mesures de soutien nécessaires pour faire en sorte que personne au Canada ne soit laissé de côté.

Il est essentiel d'assurer l'égalité entre les sexes pour ne laisser personne pour compte. Même si de nombreux gains ont été réalisés à cet égard, notamment en ce qui concerne la participation au marché du travail des femmes, qui a atteint un niveau sans précédent, les femmes au Canada et ailleurs dans le monde demeurent sous-représentées dans les processus décisionnels. Elles sont aussi moins susceptibles d'occuper un emploi ou de participer à la population active et ont une rémunération annuelle moyenne inférieure à celle des hommes. Il est beaucoup plus probable que les femmes autochtones subissent la violence, et les femmes partout dans le monde affichent des taux plus élevés de violence fondée sur le sexe, particulièrement dans les situations de conflit.

Au Canada, afin de ne laisser personne de côté, le gouvernement fédéral applique entre autres l'[analyse intersectionnelle comparative entre les sexes plus \(ACS Plus\)](#) aux initiatives fédérales. L'ACS Plus est un processus permettant de comprendre qui est touché

par une initiative, de déterminer comment celle-ci pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées ainsi que de prévoir et d'atténuer les obstacles à l'accès à l'initiative ou à ses avantages. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) et tient compte d'autres facteurs, comme l'âge, l'incapacité, la scolarité, l'identité autochtone, l'ethnicité, le statut économique, le lieu de résidence (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.



L'organisme [Pauktuutit Inuit Women of Canada](#) (en anglais seulement) a créé un cadre d'ACS Plus propre aux Inuit pour s'assurer que les politiques, les programmes et les services nouveaux et existants tiennent compte des besoins particuliers et des expériences sociales des femmes et des filles inuites et des Inuit de diverses identités de genre. Le cadre repose sur l'idée que les femmes inuites, les personnes de diverses identités de genre et leurs collectivités possèdent des forces, des expériences et des capacités qui favorisent leur adaptabilité et leur dynamisme. Ce travail s'ajoute aux cadres existants d'ACS Plus fondés sur les distinctions et sur le principe « les Autochtones en premier » créés par [l'Association des femmes autochtones du Canada](#) (en anglais seulement) et [Les Femmes Michif Otipemisiwak](#) (en anglais seulement).

Les jeunes Inuit, Métis et des Premières Nations ont souligné l'importance de ne laisser personne de côté lors du Sommet mondial de 2024 du Ralliement national des Métis. Ils ont dit qu'en période difficile, les gens peuvent se sentir moins anxieuses lorsqu'ils ont l'impression qu'on les écoute réellement. Ils ont encouragé les personnes à poser des questions au moment de prendre des décisions, par exemple, « Qui ne participe pas aux discussions? » et « Quels points de vue n'avons-nous pas entendus? »

La section qui suit comprend une variété de perspectives de l'ensemble de la société. Les efforts du gouvernement fédéral sont appuyés par des récits de ce que font les gens partout au pays pour concrétiser les ODD. C'est parce que les partenariats avec les gouvernements autochtones, les provinces, les territoires, les villes, le secteur privé, les organisations de la société civile, les groupes en quête d'équité et tous les Canadiens jouent un rôle essentiel dans la concrétisation des ODD.

Passer à l'action

Together|Ensemble est la conférence nationale du Canada consacrée au suivi des progrès accomplis à l'égard du Programme 2030 et des ODD. Le rapport [Together|Ensemble 2023](#) souligne que pour faire progresser les ODD, il faut accorder la priorité à l'inclusion, à la participation et au leadership des Autochtones. Cette section commence par un aperçu des mesures de leadership prises par les organisations autochtones nationales pour faire progresser les cinq ODD à l'étude.

Organisations autochtones nationales

Assemblée des Premières Nations

L'[Assemblée des Premières Nations](#) (APN) défend les intérêts des Premières Nations au Canada en facilitant les discussions et le dialogue à l'échelle régionale, en menant des efforts et des campagnes de défense des intérêts, en effectuant des analyses juridiques et stratégiques et en renforçant les relations entre les Premières Nations, les gouvernements, les entreprises et le grand public. L'APN est une organisation de défense des intérêts, orientée par les Premières Nations en assemblée, qui lui confèrent des mandats par la voie de résolutions.

La [résolution 44/2021](#) souligne l'importance, pour le Canada, de collaborer pleinement avec l'APN aux ODD, au Programme 2030 et au Cadre d'indicateurs canadien. Elle préconise une approche fondée sur les droits de la personne et conforme à la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Les priorités comprennent l'amélioration de la désagrégation des données, la souveraineté des données et l'affectation de ressources pour l'élaboration d'indicateurs propres pour

les Premières Nations qui respectent les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations ([principes de PCAP](#)).

En 2023, l'APN a fait progresser les ODD à l'étude de plusieurs façons. Par exemple, elle a publié le [Plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations](#), qui préconise une approche globale multipartite pour prévenir et réduire l'itinérance chez les Premières Nations et y mettre fin. Le Plan s'harmonise avec l'objectif selon lequel les Premières Nations assument la gestion, le contrôle et la prise en charge de leurs logements et des infrastructures connexes, comme le prévoit la [résolution 79/2019](#).

L'APN travaille en collaboration avec Santé Canada, l'Université d'Ottawa, l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Université Laval pour faire progresser la recherche dans le cadre de la Food, Environment, Health and Nutrition of First Nations Children and Youth Study ([FEHNCY](#)) (en anglais seulement). FEHNCY est une étude de recherche pancanadienne qui porte sur la nutrition, la santé et l'environnement des enfants des Premières Nations âgés de 3 à 19 ans. L'étude a été lancée dans la région de l'Atlantique à l'automne 2022 et en Saskatchewan au printemps 2023.

En juillet 2023, la [Stratégie nationale sur le climat](#) de l'APN a officiellement été approuvée par les Premières Nations en assemblée. Elle comprend sept secteurs prioritaires ainsi que 108 stratégies et interventions. Plus de 1 000 experts, dirigeants, jeunes, hommes, femmes, personnes 2ELGBTQI+, gardiens du savoir, professionnels et alliés des Premières Nations d'un océan à l'autre ont participé à son élaboration.

L'APN a exécuté le mandat énoncé dans la [résolution 36/2021](#) (Appel à un engagement renouvelé, à l'octroi d'un financement et à l'établissement d'un calendrier précis pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de justice des Premières Nations) en créant un comité des chefs sur la justice chargé de mener des consultations par l'entremise des forums nationaux sur la justice. L'APN a tenu un [forum national sur la justice réparatrice](#) (en anglais seulement) pour discuter de la revitalisation des traditions juridiques autochtones, de la réappropriation de la compétence des Premières Nations à l'égard des systèmes de justice ainsi que des traditions juridiques des Premières Nations et du système de justice pénale du Canada. Il est nécessaire de revitaliser les programmes de justice réparatrice afin de mieux répondre aux besoins des Premières Nations.

L'APN collabore avec Emploi et Développement social Canada, Affaires mondiales Canada et d'autres ministères fédéraux pour défendre les intérêts des Premières Nations en ce qui concerne les ODD. En participant à des événements nationaux et internationaux, l'APN a établi des liens et renforcé les relations avec les organisations, en plus de promouvoir l'inclusion des peuples autochtones dans la mise en œuvre des ODD. De plus, l'APN gère un sous-groupe de travail sur les ODD, composé d'experts en politiques de divers secteurs de l'APN, comme l'environnement, l'infrastructure, le développement économique, la santé, les services sociaux, les droits, la justice et la gouvernance.

Inuit Tapiriit Kanatami

L'[Inuit Tapiriit Kanatami](#), ou ITK (en anglais seulement), est l'organisme national qui représente plus de 70 000 Inuit vivant au Canada, dont la majorité habite quatre régions : la région désignée des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest), le Nunavut, le Nunavik (Nord du Québec) et le Nunatsiavut (Nord du Labrador). Collectivement, ces quatre régions forment l'Inuit Nunangat, la patrie inuite au Canada.

L'Inuit Nunangat compte 51 collectivités et englobe 40 % de la superficie terrestre du Canada et plus de 72 % de son littoral. Conformément à son principe fondateur, l'ITK fait valoir les droits et les intérêts des Inuit à l'échelle nationale par l'entremise d'une structure de gouvernance démocratique qui représente toutes les régions inuites.

La [Politique sur l'Inuit Nunangat](#) (en anglais seulement) s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux. Elle leur fournit une orientation concernant la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques, programmes, services et initiatives fédéraux nouveaux ou renouvelés qui s'appliquent à l'Inuit Nunangat ou qui profitent aux Inuit, y compris les programmes d'application générale, de sorte à favoriser l'autodétermination des Inuit. La politique vise à promouvoir la prospérité et à favoriser le bien-être communautaire et individuel dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat afin d'assurer l'équité socioéconomique et culturelle entre les Inuit et les autres Canadiens.

Les Inuit forment une population forte et résiliente, et les normes de sécurité, de santé, d'éducation et de sécurité sociale et culturelle qui s'appliquent à tous les Canadiens doivent aussi s'appliquer à eux. Toutefois, de grandes inégalités subsistent, comme la pauvreté endémique, la prévalence élevée de l'insécurité alimentaire et les répercussions de la colonisation et du racisme systémique sur la santé et le bien-être.

Pour mettre en œuvre les ODD, le Canada doit multiplier les efforts afin d'éliminer l'inégalité entre l'Inuit Nunangat et le reste du pays. Il doit comprendre les défis uniques auxquels sont confrontés les Inuit et adopter une approche fondée sur les distinctions pour faire le suivi des réussites, tout en favorisant l'autodétermination des Inuit.

Consultez le [site Web de l'ITK](#) (en anglais seulement) pour obtenir des mises à jour sur ses travaux.

Ralliement national des Métis

Le [Ralliement national des Métis](#), ou RNM (en anglais seulement), représente la Nation métisse du Canada sur la scène nationale et internationale. Par l'entremise de l'Accord Canada-Nation métisse, le RNM milite au nom de ses membres dirigeants – les gouvernements métis élus démocratiquement de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique – pour promouvoir les droits et les intérêts des Métis au sein de leurs champs de compétence respectifs, y compris la mise en œuvre du droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale de la Nation métisse. Le RNM exerce trois fonctions principales : la convocation des membres, l'élaboration et la coordination des politiques stratégiques et la défense des intérêts.

Le Programme 2030 s'harmonise clairement avec la mission du RNM, à savoir renforcer et promouvoir les intérêts culturels, sociaux, économiques et politiques de la Nation métisse. Le Programme 2030, qui est une approche globale, cible les inégalités structurelles afin de les réduire au sein des pays. Cela cadre avec la vision à long terme du RNM, selon laquelle [traduction] « les Métis sont en santé, résilients, ancrés dans leur culture et leur langue et s'épanouissent en tant que personnes et que membres de leur famille et de leur collectivité métisses ».

Le RNM énonce quatre principes clés de la mise en œuvre du Programme 2030 :

- Tous les droits de la personne sont interreliés, interdépendants et indivisibles, quel que soit l'instrument dans lequel ils sont affirmés.
- Des données désagrégées sont essentielles pour déterminer si les ODD sont atteints.
- Un processus décisionnel adapté, inclusif, participatif et représentatif est nécessaire à la réalisation de la vision énoncée dans le Programme 2030.
- L'élimination de toutes les formes de discrimination est essentielle à la mise en œuvre efficace du Programme 2030.

Les cinq ODD à l'étude cadrent avec les priorités du RNM. Par exemple, le RNM collabore avec Emploi et Développement social Canada pour proposer un plan pour l'élaboration d'indicateurs de la pauvreté chez les Métis. Les indicateurs seront élaborés conjointement par la Nation métisse et le Canada. En 2023, le RNM a tenu un forum sur le logement et l'itinérance pour que les membres dirigeants puissent se réunir, échanger de l'information sur les programmes existants dans la patrie de la Nation métisse et fournir des renseignements et des commentaires sur la Stratégie du Canada sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique.

Le RNM a accordé la priorité au travail en étroite collaboration avec les membres dirigeants pour relever les défis les plus importants auxquels se heurte la Nation métisse, en l'occurrence les changements climatiques et la perte de biodiversité. En mars 2023, au centre Métis Crossing de Smoky Lake, en Alberta, le RNM a organisé une rencontre de la Table de la lune de l'oie. Celle-ci a réuni des membres dirigeants et des représentants des [Femmes Michif Otipemisiwak](#) (en anglais seulement) du RNM et de divers ministères fédéraux, qui ont discuté des mesures à prendre pour soutenir et renforcer le leadership des Métis en matière de lutte contre les changements climatiques dans l'ensemble de leur patrie. Les travaux se poursuivent avec les membres dirigeants pour publier la version définitive de la stratégie nationale sur le climat des Métis au printemps 2024.

Dans les domaines de la justice et des affaires législatives, des progrès ont été marqués en ce qui concerne les aspects suivants :

- la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), y compris la rédaction de mesures pour le Plan d'action lié à la *Loi* et l'amorce de la mise en œuvre de ces mesures;
- un forum national sur la justice métisse a eu lieu à Calgary au printemps 2023;
- la Stratégie en matière de justice autochtone, qui a donné lieu à la création d'un groupe de travail sur la justice et les services de police par l'entremise du [mécanisme bilatéral permanent](#) en vue de conclure un accord auxiliaire sur la justice et les services de police.

La réduction de la surreprésentation des Métis au sein du système de justice pénale constitue une priorité.

À l'instar du RNM, le Programme 2030 établit un cadre prévoyant que personne n'est laissé de côté dans la réalisation du développement durable. Le RNM a recours au Programme 2030 ainsi qu'à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* pour faire respecter les valeurs des Métis lors de la prise de décisions qui les touchent en ce qui concerne le vaste éventail de mesures du Programme 2030.

Interventions à l'échelle de la société

Cette section met l'accent sur les efforts déployés par d'autres ordres de gouvernement, des organisations de la société civile, des établissements d'enseignement et des entreprises en 2023 pour faire progresser les ODD.



Pas de pauvreté (ODD 1)

Les données sur le seuil officiel de la pauvreté au Canada montrent que le taux de pauvreté global au pays s'élevait à 7,4 % en 2021, ce qui représente une baisse substantielle par rapport à 14,5 % en 2015. Entre 2015 et 2021, près de 2,3 millions de Canadiens seraient sortis de la pauvreté¹⁵.

Partout au Canada, les gens travaillent sans relâche pour réduire davantage la pauvreté. Par exemple :

- À Antigonish, en Nouvelle-Écosse, l'Antigonish Coalition to End Poverty rassemble les gens pour mettre en place des réfrigérateurs, des cantines et des jardins communautaires et pour construire des logements abordables.
- L'Outreach Social Care Foundation, un organisme dirigé par des Noirs et au service des Noirs qui se consacre à l'avancement des ODD, s'emploie à réduire la pauvreté dans les communautés des personnes noires, autochtones et de couleur et les communautés 2ELGBTQI+. Cette année, plus de 100 jeunes Noirs, Autochtones et de couleur ont participé à une initiative liée à la santé mentale et à la consommation de substances, qui leur était destinée et était axée sur le sport et l'activité physique.

¹⁵ Statistique Canada, [Carrefour des dimensions de la pauvreté](#).

- Home Tuition Canada International, une plateforme établie à Calgary, en Alberta, permet aux jeunes et aux aînés de communautés en situation minoritaire de réaliser pleinement leur potentiel grâce à la formation et au développement des compétences. Elle offre entre autres un programme visant à assurer la sécurité financière des aînés.
- L'Institut national canadien pour les aveugles offre, partout au pays, des programmes et des services pour aider les personnes malvoyantes de tous âges à améliorer leur employabilité. Entre autres, mentionnons la formation sur iPhone et iPad, la formation en braille et en alphabétisation et le programme Ouvrir les portes du travail, qui met en relation les chercheurs d'emploi aveugles ou malvoyants avec des employeurs souhaitant découvrir une nouvelle banque de talents au Canada.

En 2023, le gouvernement fédéral a lancé des initiatives pour alléger le fardeau financier des familles et des personnes à faible revenu, dont les suivantes :

- Le supplément unique à l'[Allocation canadienne pour le logement](#) a permis de verser 402 366 000 \$ en prestations à plus de 815 000 locataires à faible revenu qui ne pouvaient pas trouver un logement abordable.
- Le [Fonds pour accélérer la construction de logements](#), doté de 4 milliards de dollars, a été lancé en mars 2023 pour fournir sous condition des fonds aux municipalités partout au Canada en fonction de leur capacité à éliminer les obstacles à la construction d'un plus grand nombre de logements, tout en augmentant aussi la densité et l'abordabilité. Le Fonds devrait favoriser la création de plus de 100 000 nouveaux logements au cours des trois prochaines années.
- La première vague d'inscriptions au [Régime canadien de soins dentaires](#), à laquelle étaient admissibles jusqu'à 9 millions de résidents canadiens non assurés, a permis d'aplanir les obstacles financiers à l'accès aux soins de santé buccodentaire; cette mesure appuie également l'ODD 3 : Bonne santé et bien-être.
- Le gouvernement fédéral poursuit la mise en œuvre du [système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada](#) conjointement avec des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones. En janvier 2024, huit provinces et territoires offraient des services de garde réglementés, dont les frais s'établissaient en moyenne à 10 \$ par jour ou moins, et les autres provinces et territoires avaient tous réduit ces frais d'au moins 50 %. Le gouvernement fédéral a aussi continué à appuyer ses partenaires des Premières Nations, inuits



et métis pour qu'ils donnent suite à leurs [priorités en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#).

- La [Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées](#) a reçu la sanction royale le 22 juin 2023. Cette prestation vise à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes en situation de handicap en âge de travailler.

Ces initiatives s'ajoutent aux programmes existants qui améliorent la capacité des familles et des particuliers à acheter ce dont ils ont besoin, comme l'[Allocation canadienne pour enfants](#), l'[Allocation canadienne pour les travailleurs](#) et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse, y compris la [pension de la Sécurité de la vieillesse](#) et le [Supplément de revenu garanti](#).

Ces formes de soutien financier sont rajustées en fonction de l'inflation, ce qui signifie qu'elles suivent la hausse du coût de la vie qui a touché de nombreux Canadiens en 2023.

De plus, le [Programme d'aide au revenu dans les réserves](#) fournit des fonds pour aider les résidents admissibles dans les réserves (et certains résidents du Yukon) à répondre à leurs besoins essentiels. En réponse aux difficultés persistantes qu'éprouvent les clients de ce programme et les membres de leur famille en raison de l'augmentation du coût de la vie, le gouvernement fédéral a accordé 320 millions de dollars de plus sur 10 mois. Ce montant équivaut à environ 300 \$ par client par mois pendant 10 mois, ou une autre option sera déterminée par les dirigeants des Premières Nations pour soutenir les personnes et les familles admissibles.

Le gouvernement fédéral collabore avec des partenaires des Premières Nations pour améliorer le Programme d'aide au revenu dans les réserves afin qu'il réponde aux besoins particuliers des collectivités des Premières Nations de manière à éliminer les obstacles à l'abordabilité¹⁶.



¹⁶ Au départ, 256,8 millions de dollars ont été versés sur une période de huit mois. En raison des difficultés continues liées à l'abordabilité et du fait que le coût de la vie demeure élevé, le gouvernement du Canada a versé 64 millions de dollars de plus sur une période de deux mois, ce qui porte le total à 320 millions de dollars sur dix mois (environ 300 \$ par client par mois).



Faim « zéro » (ODD 2)

L'ODD 2 (Faim « zéro ») est étroitement lié à l'ODD 1 (Pas de pauvreté). Les personnes ayant le revenu le plus faible affichent les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés.

Lors du Sommet mondial de 2024 du Ralliement national des Métis, les participants des Premières Nations, inuits et métis ont entre autres discuté de la valeur des mesures communautaires locales pour faire progresser l'ODD 2. Le [rapport Together|Ensemble 2023](#) ainsi qu'un projet de l'Université Laval visant à valider des outils et des méthodologies pour soutenir les communautés locales au Québec ont également souligné l'importance de la localisation. L'un des objectifs du projet est de favoriser une surveillance plus efficace de l'incidence des interventions locales en créant des indicateurs locaux associés aux cibles des ODD.

De nombreux organismes travaillent localement pour aider les gens dans leur collectivité. Par exemple :

- FoodReach lutte contre la hausse du coût des aliments et les marges bénéficiaires élevées des épiceries en offrant un accès abordable, fiable et pratique à des produits alimentaires de qualité à prix de gros au secteur à but non-lucratif de Toronto, en Ontario.
- La Princen Sammy Foundation, un organisme établi en Alberta, préconise la reddition de comptes à l'égard des engagements liés aux objectifs Pas de pauvreté et Faim « zéro » pris par tous les ordres de gouvernement au Canada.

- L'initiative Toronto Cares fournit de la nourriture et d'autres ressources essentielles à plus de 15 000 familles à faible revenu, en particulier les personnes en situation de handicap et ayant des problèmes de santé mentale, les aînés et les personnes sans abri. En 2023, plus de 900 repas ont été servis à des personnes en situation d'itinérance, plus de 16 000 livres de vêtements et d'articles ménagers ont été donnés et plus de 650 trousseaux de la rentrée scolaire ont été distribués.
- Pôle canadien de Future Earth, un organisme à but non-lucratif établi au Québec, s'associe à Durabilité à l'ère numérique, un organisme de recherche de l'Université Concordia, pour mener des recherches continues fondées sur des données probantes pour une agriculture durable.
- Les Producteurs d'œufs du Canada s'associent à des banques alimentaires et à des programmes de petits déjeuners pour livrer des millions d'œufs aux Canadiens vulnérables et aux collectivités nordiques.
- Centraide United Way du comté de Windsor-Essex, à Windsor, en Ontario, met à l'essai des programmes de repas scolaires et appuie les possibilités pour les groupes en quête d'équité de cultiver et de fournir des aliments pour ces programmes.

L'une des priorités du gouvernement fédéral est de renforcer les systèmes locaux d'alimentation. Depuis son lancement en 2019, le [Fonds des infrastructures alimentaires locales](#) a financé plus de 1 100 projets de sécurité alimentaire partout au Canada en faisant des investissements visant à répondre aux besoins en matière d'équipement et d'infrastructure. Ces projets ont des répercussions concrètes sur la vie des gens puisqu'ils offrent une gamme de mesures de soutien, comme des jardins



communautaires, des unités d'entreposage essentielles pour les dons de nourriture et des serres dans les collectivités éloignées et nordiques. En 2023, 10 millions de dollars supplémentaires ont été accordés à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les collectivités partout au Canada.

Pour remédier aux inégalités et répondre aux besoins uniques liés à la sécurité alimentaire dans le Nord, le gouvernement fédéral finance des programmes de sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques isolées. Les [programmes de Nutrition Nord Canada](#) améliorent la vie des gens en offrant des subventions aux producteurs alimentaires et aux détaillants locaux, aux initiatives d'éducation nutritionnelle et à la recherche sur la sécurité alimentaire afin d'améliorer l'abordabilité des aliments et la sécurité alimentaire dans le Nord. Ils offrent également un soutien à la chasse, à la récolte et au partage d'aliments traditionnels dans les communautés isolées. En 2023, le gouvernement fédéral a signé des accords relatifs à la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et à la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés



avec 24 gouvernements et organismes autochtones. Ces accords de subvention, totalisant 120,7 millions de dollars, appuieront les programmes de chasse, de récolte et de partage d'aliments traditionnels et d'alimentation communautaire dans 112 collectivités isolées et nordiques admissibles.

Parmi les autres nouvelles initiatives de 2023 qui visent à promouvoir la sécurité alimentaire, mentionnons le lancement du [Partenariat canadien pour une agriculture durable](#), une initiative fédérale, provinciale et territoriale conjointe qui accordera 3,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agricoles, de même que l'élaboration de la version provisoire de la [Stratégie pour une agriculture durable](#), qui a été publiée aux fins de consultation publique en mars 2023, dans le but d'améliorer le rendement environnemental et la résilience du secteur agricole en ce qui concerne les changements climatiques.

La sécurité alimentaire est liée au coût des aliments, qui a considérablement augmenté au cours des dernières années. En 2023, le gouvernement a adopté le projet de loi C-56, qui est devenu la [Loi sur le logement et l'épicerie à prix abordable](#). La Loi vise à accroître la concurrence dans le secteur de l'épicerie, à réduire les coûts et à offrir plus de choix aux Canadiens quant à l'endroit où ils achètent leurs aliments. Toujours en 2023, le gouvernement fédéral a annoncé la mise sur pied du Groupe de travail sur les épiceries, qui supervise les efforts des grandes chaînes d'alimentation pour stabiliser les prix, et l'établissement d'un Code de conduite des épiceries afin de favoriser l'équité et la transparence dans l'ensemble de l'industrie.



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13)

En 2023, les Canadiens ont connu une saison de feux de forêt sans précédent. Alors que le ciel partout au pays se teignait d'orange, les gens se sontentraîdés et ont été incités à agir pour lutter contre les changements climatiques afin que notre pays et le reste du monde se portent mieux.

Lors d'un événement récent portant sur les ODD, des participants autochtones de différents pays ont parlé de l'importance des partenariats, alors que des mesures sont prises dans le monde entier pour lutter contre les changements climatiques. Ils ont évoqué le besoin de créer des politiques fondées sur les connaissances des gens qui parcourent les terres et les océans tous les jours. Ils ont aussi souligné la nécessité de soutenir le savoir autochtone et de l'élever. En Saskatchewan, l'organisme Wapi Kihew Attention to Creative Solutions aide à intégrer les connaissances écologiques traditionnelles aux pratiques de gestion durable des terres

et mobilise de jeunes Autochtones dans le cadre d'activités environnementales pratiques et de défense des intérêts.

Le programme primé Park Prescriptions (PaRx) de la BC Parks Foundation incite les Canadiens à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques tout au long de leur vie et permet de veiller à ce qu'ils soient bien outillés et fassent preuve de la résilience nécessaire pour lutter contre les effets de ces changements. Plus de 12 500 professionnels de la santé de partout au pays prescrivent maintenant des activités en nature à leurs

patients, pour leur santé. En 2023, on estime que près de 450 000 ordonnances ont été remises à des Canadiens pour les encourager à passer au moins deux heures par semaine à l'extérieur, dans la nature, afin d'améliorer leur santé personnelle et la santé de la planète. L'Organisation mondiale de la santé a attiré l'attention sur le programme PaRx, qui a été désigné comme étant un partenaire clé dans le cadre de deux projets de recherche internationaux : [RESONATE](#) (en anglais seulement), en Union européenne, et PANDA, en Australie.

En 2023, le gouvernement fédéral a lancé la [Stratégie nationale d'adaptation](#) après deux ans de consultation auprès des provinces, des territoires, des partenaires autochtones, des experts clés, des intervenants et d'autres partenaires partout au Canada. La Stratégie présente une approche à l'échelle de la société pour réduire les risques et bâtir des collectivités résilientes en ce qui concerne les changements climatiques.



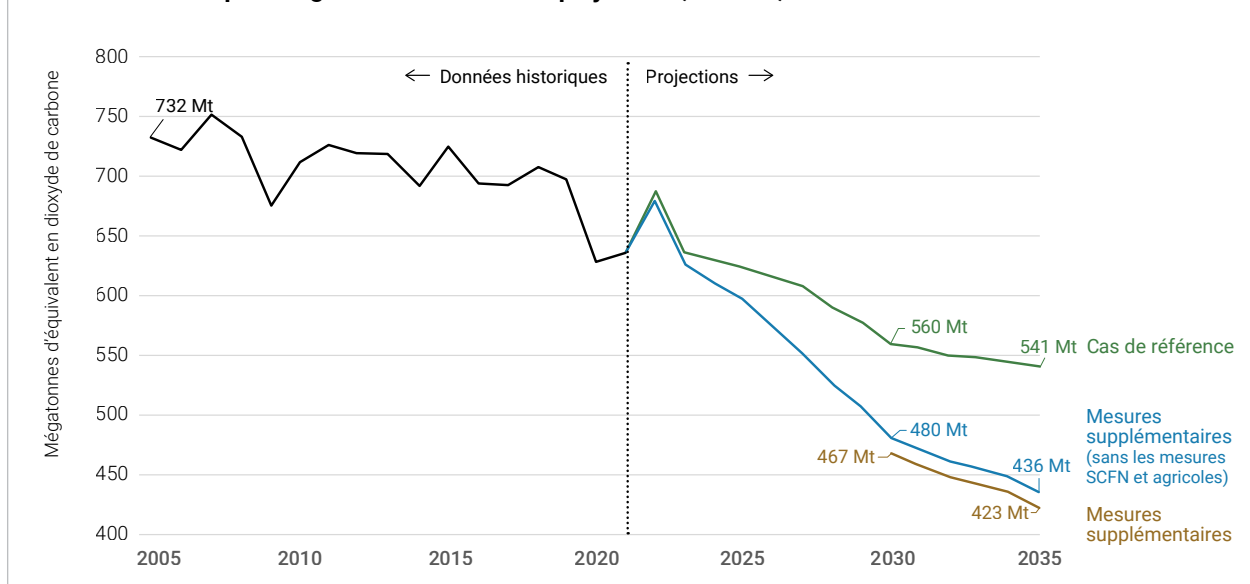
Le cadre d'éducation sur les changements climatiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick préconise des connaissances et compétences précises pour comprendre les changements climatiques, leurs effets et les façons de les contrer. De plus, il incite les apprenants à aller au-delà de la sensibilisation au climat et à l'environnement pour passer à l'action et il fait comprendre que l'injustice climatique est souvent liée à d'autres formes de discrimination fondées sur l'identité sociale et culturelle.

Parmi les exemples de mesures prises par les Canadiens pour s'entraider en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, mentionnons un projet pilote mené par l'Interior Health Authority de la Colombie-Britannique, les Premières Nations Xení Gwet'in et T'it'q'et et la Nation métisse de la Colombie-Britannique pour élaborer conjointement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas de chaleur adaptés à la culture pour aider les gens à se préparer à la chaleur extrême. Un autre exemple est le soutien fédéral offert à 240 projets de cartographie des zones inondables dans plus de 300 collectivités au Canada, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le cadre du [Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation](#). L'objectif est de dresser des cartes des risques d'inondation pour les zones à risque élevé et de mettre cette information à la disposition de tous les Canadiens.

Les émissions de gaz à effet de serre du Canada ont atteint un sommet en 2007¹⁷ et les [projections des émissions publiées en décembre 2023](#) révèlent que le Canada est en voie de réduire, d'ici 2030, ses émissions de 34 % par rapport aux niveaux de 2005. Le Canada s'est fixé l'objectif de réduire,

¹⁷ Gouvernement du Canada, [Émissions de gaz à effet de serre](#).

Émissions historiques de gaz à effet de serre et projections, Canada, 2005 à 2035



d'ici 2030, de 40 % à 45 % ses émissions par rapport aux niveaux de 2005 ainsi qu'un objectif provisoire de 20 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2026. Il est en voie de dépasser considérablement l'objectif initial de réduction de 30 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005 et d'excéder l'objectif provisoire établi pour 2026, mais il reste encore du travail à faire pour atteindre l'objectif ambitieux de 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030.

En 2023, les entreprises canadiennes ont pris les devants dans la réduction des émissions. Par exemple, Deux Freres, une entreprise d'Edmonton, en Alberta, a transformé ses activités de camionnage en un modèle durable sur le plan de l'environnement en investissant dans des programmes écologiques de formation des conducteurs, en achetant et en mettant en œuvre des technologies de réduction des émissions et en utilisant des systèmes de géolocalisation pour optimiser les itinéraires de tous les camions de son parc.

Un autre exemple dans le secteur privé est la société d'ingénierie Rathco ENG Ltd. de Guelph, en Ontario, qui se spécialise

dans les systèmes d'énergie renouvelable. Elle a mis au point le système énergétique de quartier, qui a permis de réaliser le premier projet d'aménagement communautaire carboneutre au Canada, appelé Zibi. Elle a également conçu le nouveau centre sportif de la Ville de Whitby pour qu'il soit carboneutre au moyen du captage de la chaleur résiduaire et de l'échange géothermique.

Les établissements d'enseignement apportent également une contribution clé. Par exemple, en tant que signataire de la déclaration des présidents d'universités et de collèges intitulée Climate Change Statement of Action for Canada, l'Université Queen's s'est engagée à améliorer ses activités de recherche et ses programmes d'études dans les domaines des changements climatiques et de la durabilité et est en voie d'atteindre la carboneutralité.

Parmi les exemples de leadership municipal, mentionnons que la Ville de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, travaille à l'élaboration de l'Active Transport Plan pour promouvoir des options de transport durables et saines.

Le gouvernement fédéral met en œuvre plus de 140 politiques et mesures d'atténuation relatives aux changements climatiques dans le cadre de son [Plan de réduction des émissions pour 2030](#) et plus de 70 mesures d'adaptation associées au Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada.

Par exemple, en 2023, le gouvernement du Canada :

- a publié le premier [Rapport d'étape 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030](#) en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Le rapport fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan climatique et souligne les mesures prises à l'échelle du Canada par tous les ordres de gouvernement, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile et le secteur privé. Parmi les exemples de progrès, mentionnons l'amélioration de l'abordabilité des véhicules à émission zéro, la disponibilité de bornes de recharge et la promotion de technologies à émission zéro.
- a instauré la [norme sur la disponibilité des véhicules électriques](#). Cette norme établit des objectifs annuels de vente de véhicules zéro émission d'au moins 20 % en 2026, qui passeront à 60 % d'ici 2030 et à 100 % d'ici 2035, et vise à faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'infrastructures de recharge disponibles. À ce jour, le gouvernement fédéral a engagé des fonds pour l'installation de plus de 43 000 bornes de recharge partout au pays, dont plus de 10 000 sont en service. De plus, dans le cadre de l'[Initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène](#), la Banque de l'infrastructure du Canada a annoncé deux projets avec le secteur privé pour installer 4 000 bornes de recharge de véhicules électriques partout au pays.
- a consulté près de 1 500 intervenants pour orienter l'élaboration de la [Stratégie de gestion du carbone du Canada](#). La Stratégie expose le rôle de la gestion du carbone dans la voie à suivre par le Canada vers une économie carboneutre prospère. Elle précise également les mesures à prendre pour élaborer et déployer des solutions technologiques de gestion du carbone qui réduisent, éliminent et réutilisent le dioxyde de carbone.
- a lancé le [Fonds de leadership autochtone](#) pour appuyer l'action climatique des peuples autochtones. Le Fonds financera des projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de chauffage à faibles émissions de carbone dont les Autochtones sont responsables et qui sont dirigés par eux.
- a mis en œuvre des instruments financiers à l'appui des projets axés sur la croissance propre. Parmi ces instruments figurent les contrats sur différence pour le carbone. Ces contrats réduisent les risques pour les entreprises qui investissent dans les technologies propres afin de mener d'importants projets de réduction des émissions en garantissant le prix du carbone pour une période déterminée. Comme le gouvernement l'a annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le Fonds de croissance du Canada sera la principale entité fédérale à établir des contrats sur différence pour le carbone et accordera jusqu'à 7 milliards de dollars de son capital actuel de 15 milliards à toutes les formes de contrats sur différence et d'accords d'écoulement. De plus, dans le budget de 2023, le gouvernement a annoncé un ensemble de crédits d'impôt à l'investissement totalisant plus de 60 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années pour favoriser l'économie propre et la décarbonisation du réseau énergétique.



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



Paix, justice et institutions efficaces (ODD 16)

Les Canadiens de partout au pays ont collaboré à la réalisation de l'ODD 16. Voici des exemples des efforts déployés pour bâtir un pays juste pour tous :

- Le Centre canadien pour l'autonomisation des femmes s'emploie à prévenir l'exploitation financière et à aplanir les obstacles systémiques auxquels se heurtent les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur grâce à la sensibilisation, à la recherche communautaire ainsi qu'à l'autonomisation économique et financière, de même qu'en exerçant une influence sur les politiques et en préconisant des changements systémiques.
- Éducaloi s'efforce de vulgariser le droit pour l'ensemble de la population, notamment en répondant à des questions juridiques. Éducaloi a aidé plus de 6 millions d'utilisateurs et a offert des services juridiques aux organismes œuvrant auprès de groupes vulnérables.
- Le Forum canadien sur la justice civile travaille sur la recherche publique exploitable et pratique et mène des activités de défense des intérêts fondées sur des données probantes dans les domaines de la justice civile et familiale afin de promouvoir l'accès égal à la justice pour tous.

- Le programme Une vision une voix du gouvernement de l'Ontario a offert une formation pour prévenir le racisme envers les Noirs à 138 chefs de file du bien-être de l'enfance.
- La Healthy City Strategy de la Ville de Vancouver met l'accent sur l'accessibilité, la sécurité et la protection, l'octroi de subventions aux collectivités, le développement économique communautaire, la lutte contre le racisme, la réparation culturelle ainsi que les relations et la réconciliation avec les Autochtones. Cette stratégie comprend la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* à l'échelle locale.

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a donné suite à l'ODD 16 en mobilisant des partenaires provinciaux et territoriaux, des gouvernements autochtones, des collectivités et des réseaux nationaux et internationaux. Voici les points marquants de ces activités :

- Les ministres des Affaires étrangères du Canada, des États-Unis et du Mexique ont signé le [Partenariat nord-américain pour l'équité et la justice raciale](#). Les principaux engagements comprennent la promotion de l'équité, l'établissement d'un réseau trilatéral d'experts en équité raciale et en inclusion et la collaboration à des plateformes régionales et multilatérales pour promouvoir les droits de la personne, y compris ceux énoncés dans des accords internationaux comme la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et les ODD.

- Des ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux visant à mettre en œuvre le [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) ont été signées. Ces ententes aideront les administrations à répondre à leurs besoins et priorités particuliers dans le but d'éliminer la violence fondée sur le sexe¹⁸.
- Le gouvernement fédéral a élargi le régime de radiation de condamnations pour que d'autres infractions historiquement injustes à l'endroit des personnes 2ELGBTQI+ soient admissibles à la radiation au titre de l'annexe du projet de loi C-66, qui est devenu la *Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques*. Les infractions suivantes ont été ajoutées à l'annexe : l'infraction relative aux maisons de débauche, l'infraction de grossière indécence et l'infraction relative à l'avortement.
- Le Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a publié son rapport final, [Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : un cadre transformatif](#). Le Canada a par la suite annoncé qu'il s'engageait d'abord à moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, notamment en créant un nouveau groupe visé par l'équité en matière d'emploi désigné pour les personnes 2ELGBTQI+.

¹⁸ La lutte contre la violence fondée sur le sexe constitue une priorité du gouvernement du Québec, qui a investi des sommes importantes pour mettre fin à la violence faite aux femmes. Toutefois, même s'il appuie les objectifs généraux du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, le gouvernement du Québec n'y adhère pas, car il entend exercer sa pleine compétence dans ce domaine sur son territoire. Dans le cadre d'une entente qui respecte sa compétence exclusive, le gouvernement du Québec reçoit du financement fédéral pour soutenir les programmes, les initiatives et les services qu'il met en place dans le but de mettre fin à la violence fondée sur le sexe, en fonction des besoins dans la province.

- L'[outil d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant](#) a été lancé ainsi qu'un [cours en ligne](#) connexe. Cet outil, fondé sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, aidera les fonctionnaires fédéraux à examiner tous les effets potentiels d'une initiative proposée portant sur les enfants et leurs droits.
- L'élaboration de la [Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires](#) s'est poursuivie. La Stratégie vise à lutter contre le racisme envers les Noirs, qui a entraîné leur surreprésentation dans le système de justice pénale. En 2023, un groupe directeur externe composé d'experts et de dirigeants communautaires noirs a collaboré avec les communautés noires pour fournir des conseils stratégiques sur l'élaboration de la Stratégie.
- La mise en œuvre des [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#) s'est poursuivie.
- Les travaux ont continué pour accroître l'accès à la justice des victimes et des survivants autochtones d'actes criminels et pour mettre en œuvre la [Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#). En 2023, une nouvelle initiative de financement a été annoncée pour les activités favorisant l'accès aux mesures de soutien et aux services adaptés à la culture pour les victimes et les survivants autochtones de violence et d'actes criminels, qui sont dirigés par des Autochtones ou élaborés conjointement.
- Le gouvernement a publié un [plan d'action](#) pour atteindre les objectifs de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Le plan d'action, élaboré en consultation et en collaboration avec les Autochtones, comprend 181 mesures précises pour accroître l'égalité et la prospérité de ces derniers, y compris pour réduire les écarts socioéconomiques qui existent entre la population autochtone et la population non autochtone et pour combattre les changements climatiques.
- Des réformes du droit pénal portant modification du *Code criminel* et d'autres lois ont été adoptées en 2023 afin de traiter d'enjeux liés à l'intoxication volontaire, aux délinquants sexuels inscrits et aux conditions de la liberté sous caution des délinquants à risque élevé. Ce travail a été effectué en étroite collaboration avec des intervenants clés afin de mieux protéger la société canadienne, de soutenir les victimes et les survivants d'actes criminels et de renforcer la confiance dans le système de justice pénale.
- On a procédé au dépôt d'une [résolution sur l'égalité d'accès à la justice pour tous et toutes](#) et négocié son adoption devant la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU (E/RES/2023/27). Cette résolution historique a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2023 et appuiera la collaboration multilatérale pour renforcer l'état de droit et la justice axée sur les personnes.

- La [Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille](#) a été ratifiée et mise en œuvre. Cette convention offre un moyen économique et efficace d'exécuter les ordonnances alimentaires pour les enfants et les conjoints au-delà des frontières internationales, au profit d'un plus grand nombre de familles et d'enfants canadiens.
- Les modifications à la [Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales](#) et au [Règlement sur la communication de renseignements pour l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales](#) sont entrées en vigueur. Ces modifications permettent la communication de renseignements sur le revenu aux fonctionnaires de justice dans les situations où les parents enfreignent leurs obligations en matière de communication de renseignements sur le revenu en vertu de la *Loi sur le divorce* ou du droit de la famille provincial ou territorial.
- Le tout premier [Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap](#) a été lancé pour améliorer la vie de ces dernières, que ce soit en assurant leur sécurité financière ou en les aidant à trouver un emploi ou à participer pleinement à leur collectivité. L'une des pierres angulaires du plan est la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées*, qui a été adoptée en 2023. Pour orienter l'élaboration de la prestation et du règlement futur, le Canada a consulté des intervenants, en particulier les personnes en situation de handicap et les organismes nationaux qui les représentent, ainsi que les provinces, les territoires, les organisations autochtones nationales et les signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale.
- Un [projet de loi sur les préjudices en ligne a été présenté](#) afin de créer un cadre visant à obliger les plateformes en ligne à rendre des comptes et de protéger les Canadiens contre la propagande haineuse et d'autres types de contenu préjudiciable en ligne. Le projet de loi prévoit notamment de solides mesures de protection pour les enfants.



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17)

Sans partenariats significatifs, il est impossible de mener à bien les ODD ou de tenir la promesse de ne laisser personne de côté. Cette section examine de plus près les mesures prises en 2023 pour encourager les partenariats.

Prêter assistance à d'autres pays

L'aide internationale du Canada contribue à bâtir un monde plus inclusif, pacifique, prospère et durable. Cette année, le gouvernement fédéral a appuyé les efforts déployés à l'échelle mondiale pour concrétiser l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim « zéro »), l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

Par exemple, le Canada :

- a collaboré avec le Mexique pour faciliter l'intégration du pilier de lutte contre le racisme au [Plan d'action Canada-Mexique](#), qui a été signé par les chefs d'État des deux pays.
- s'est associé à BRAC (un organisme de développement international du Bangladesh) pour réduire la pauvreté des femmes dans ce pays. Quelque 5 000 femmes vivant dans la pauvreté ont reçu un encadrement, un soutien au démarrage d'entreprise et une formation technique en élevage de chèvres et de volaille et en jardinage sur la propriété familiale. Le projet a également permis d'offrir

une formation axée sur les compétences à 2 700 jeunes pour qu'ils participent à des activités génératrices de revenus.

- a financé la révision du [Handbook for Child Protection Staff in United Nations Peace Operations](#) (en anglais seulement). Cet outil aide à accorder la priorité à la protection de l'enfance à toutes les étapes de la planification et de la réalisation des missions de maintien de la paix.
- a annoncé une contribution de 450 millions de dollars à la deuxième reconstitution du [Fonds vert pour le climat](#) (en anglais seulement), le plus grand fonds mondial portant sur les changements climatiques et un mécanisme de financement crucial établi dans l'[Accord de Paris](#). Ce financement, qui s'inscrit dans l'engagement international du Canada en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques et totalise 5,3 milliards de dollars, appuiera directement la transition vers l'énergie propre des pays en développement et le développement durable résistant aux changements climatiques.
- a continué d'offrir une aide à long terme au développement de systèmes agricoles et alimentaires pour s'attaquer aux causes profondes de la faim et renforcer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires mondiaux pour les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Canada a ainsi versé 672 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-2023.
- a convenu, lors de la [COP28](#), d'abandonner les combustibles fossiles de façon juste, ordonnée et équitable et de verser 16 millions de dollars pour aider les pays et les collectivités vulnérables à s'adapter aux changements climatiques.

- a continué de faciliter le dialogue international pour mieux faire connaître les contributions des migrants et des réfugiés à leurs collectivités, notamment dans le cadre de la campagne mondiale [It Takes a Community](#) sur les médias sociaux. Alors qu'il y a de plus en plus de migrants dans le monde, les discussions positives, de même que la saine gestion des systèmes de migration, sont essentielles à l'établissement de relations sociales solides et à la préservation du bien-être communautaire.

Des défis importants se posent en ce qui concerne les partenariats internationaux, notamment le besoin de financement, le soutien technique et la coordination plus efficace des efforts. Il y a une demande accrue de financement pour le développement international, ce qui s'explique en partie par les nombreuses crises simultanées, comme les conflits géopolitiques et les changements climatiques. Des efforts supplémentaires et soutenus sont nécessaires pour mobiliser le financement de toutes sources, dont le secteur privé, afin de combler les lacunes en matière de financement.

Les instruments de financement international pour le climat et l'innovation du Canada visent à éliminer les risques liés aux investissements et à mobiliser des capitaux privés pour le développement durable dans les pays en développement.

Le gouvernement fédéral est déterminé à améliorer la façon dont l'aide internationale est octroyée en utilisant une approche inclusive et féministe axée sur les droits de la personne. Cela suppose avant tout d'intégrer les principes des droits de la personne, soit la participation et l'inclusion, l'égalité et la non-discrimination ainsi que la transparence et la responsabilisation.

Par exemple, l'an dernier, le Canada :

- a accordé du financement à environ 185 organismes canadiens pour la mise en œuvre des programmes d'aide internationale à l'échelle mondiale. Par exemple, Partners In Health Canada a dirigé un projet visant à améliorer l'accès des personnes aux soins cliniques axés sur les droits et sensibles au genre après qu'elles ont subi de la violence fondée sur le sexe dans 14 établissements de santé en Haïti. Au cours de l'exercice 2022-2023, sur les 736 survivants traités, 95 % ont reçu un soutien psychosocial et 88 % ont été aiguillés vers des services juridiques.
- a favorisé des partenariats novateurs par l'entremise du [programme Petites et moyennes organisations pour l'impact et l'innovation](#). En 2023, 35 petites et moyennes organisations ont participé à des efforts d'aide internationale, et 16 446 Canadiens ont été mobilisés en tant que citoyens du monde. Entre autres initiatives, le Fonds pour l'innovation et la transformation du Canada, mis en œuvre par le Conseil manitobain pour la coopération internationale, a donné suite aux objectifs de la Politique d'aide internationale féministe du Canada en Somalie en aidant LISS Technologies à mettre à l'essai des tire-lait à énergie solaire faciles à utiliser et à faible coût pour les mères éprouvant des problèmes d'allaitement.
- a poursuivi son travail de leadership au sein du comité directeur du [Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#), qui fait un suivi des progrès marqués par les pays pour s'harmoniser avec les principes de coopération efficace au service du développement afin d'améliorer l'efficacité de l'aide et la planification du développement dans les pays.

De nombreux autres organismes ont contribué aux efforts internationaux du Canada en 2023.

Par exemple :

- La Fondation Voix Angélique a aidé à réduire les obstacles financiers à l'éducation et à faire en sorte que les enfants les plus difficiles à joindre puissent exercer leur droit à une éducation de qualité.
- CropLife Canada a collaboré à des partenariats internationaux pour intensifier la phytologie à titre de solution aux changements climatiques et a fait la promotion du Canada comme chef de file du système alimentaire sur la scène mondiale.
- La Fondation Spinoza a soutenu 299 ménages comptant des enfants et des jeunes vivant avec le VIH en Ouganda.



Partenariats nationaux

Au pays, par l'entremise du [Programme de financement des objectifs de développement durable](#), le gouvernement du Canada finance des projets qui appuient le travail mené par les partenaires et les intervenants pour faire progresser les ODD. Au total, 131 projets ont été financés à ce jour partout au Canada et, en décembre 2023, 14 projets se poursuivaient, qui visaient notamment à :

- renforcer la mobilisation. Pensons par exemple à [Together|Ensemble 2023](#), la conférence nationale annuelle consacrée au suivi des progrès liés aux ODD. En 2023, cette conférence a réuni plus de 1 000 personnes du secteur privé, du milieu universitaire, du gouvernement et de la société civile, qui ont collaboré à des approches novatrices pour l'avancement du Programme 2030. Des fonds ont été accordés pour financer, en partie, la conférence de 2024.
- intégrer les ODD à la planification municipale et communautaire afin de mesurer les progrès liés aux ODD et de cerner les lacunes importantes dans les données aux échelons local et régional. Par exemple, l'[Institut Tamarack](#) pour l'engagement communautaire dirige le projet Communautés pour la transition climatique afin d'aider les villes et les collectivités à inclure les ODD dans leur processus de planification. L'objectif est de faire en sorte que 100 villes s'engagent à dresser des plans quinquennaux pour leur transition climatique.
- élaborer et recueillir des pratiques exemplaires pour faire progresser les ODD en vue de leur application éventuelle à l'échelon local ou national. Par exemple, l'[Ulnooweg Development Group Inc.](#) (en anglais seulement) s'emploie à accroître le nombre d'entrepreneurs, d'entreprises et d'organismes autochtones qui participent au secteur de la pêche et de l'exploitation océanique durable. Son objectif est de réaliser jusqu'à cinq projets de démonstration évolutifs afin d'améliorer la durabilité du secteur des produits de la mer dont les Autochtones sont responsables au Canada atlantique et de favoriser les partenariats avec des entreprises de technologie océanique pour renforcer l'innovation et le partage des connaissances.
- mobiliser les communautés marginalisées, y compris les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les femmes racisées et les réfugiés, et veiller à ce qu'elles aient voix au chapitre. Les projets visent à combler les lacunes dans la réalisation des ODD dans les communautés marginalisées et à trouver des approches inclusives pour concevoir des programmes. À titre d'exemple, mentionnons le travail du centre Mothers Matter dans le cadre du [Women's Insight Project](#). Ce projet renforce les capacités des femmes vulnérables, isolées, racisées, à faible revenu, réfugiées et autochtones en Colombie-Britannique. Les femmes en apprennent davantage sur les ODD et l'action participative, cernent les lacunes relatives aux ODD au sein de leur collectivité et conçoivent et mettent en œuvre des projets communautaires pour combler ces lacunes.

Les partenaires sociaux favorisent également la collaboration. Par exemple :

- La [Plateforme d'apprentissage sur l'itinérance de l'Université York](#) acquiert de l'importance comme ressource pour le secteur des services aux personnes sans abri partout au Canada. Cette plateforme autonome et gratuite, qui est offerte en ligne, offre un ensemble de pratiques prometteuses et de formations sous forme d'outils et de ressources pratiques.
- Le [Réseau Canada du Pacte mondial de l'ONU](#) aide plus de 200 entreprises à échanger des pratiques exemplaires et des stratégies pour créer des méthodes de travail plus justes et durables.
- Le [Réseau de solutions de développement durable du Canada](#) a mobilisé plus de 6 000 personnes partout au pays à l'égard des ODD dans le cadre de plus de 60 événements. Les participants ont établi plus de 30 collaborations actives avec des institutions canadiennes de premier plan pour concrétiser les ODD et ont mobilisé plus de 600 000 \$ pour financer les activités liées à ces objectifs au Canada.

Possibilités de partenariats futurs

Le Canada dispose d'un réseau national de partenaires et d'intervenants engagés et doit continuer de nouer des relations pour accroître l'action collective afin de faire progresser les ODD. Il existe de nombreuses possibilités, tant au pays qu'à l'étranger, de renforcer les partenariats, et le Canada continuera d'appuyer la mobilisation afin de poursuivre le dialogue dans l'ensemble de la société à l'appui du Programme 2030.

Voici les principales interventions en partenariat que réalisera le gouvernement du Canada :

- la poursuite des [consultations](#) avec les provinces, les territoires, les municipalités, les partenaires autochtones et les intervenants relativement à la mise en œuvre du premier programme national d'alimentation scolaire pour qu'un plus grand nombre d'enfants canadiens reçoivent des aliments nutritifs à l'école;
- le travail continu avec les gouvernements, les organismes et les collectivités autochtones pour élaborer conjointement des politiques, des programmes et des initiatives qui améliorent la sécurité et la souveraineté alimentaires des peuples autochtones;
- la collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les partenaires autochtones et les intervenants pour améliorer la collecte et l'analyse de données désagrégées et leur application aux groupes vulnérables, qui sont souvent sous-représentés ou non représentés dans les données officielles de meilleures données désagrégées peuvent fournir des renseignements utiles pour orienter l'élaboration de politiques en vue d'éliminer les inégalités;
- l'appui continu à la mobilisation accrue de fonds de développement provenant de toutes sources pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD.

Pour en savoir plus sur les interventions fédérales, consultez la page [Le Canada et les objectifs de développement durable](#).



Section 2

Création d'un environnement propice

Création d'un environnement propice à la mise en œuvre du Programme 2030 au Canada

Un environnement propice à la conversation et à la mobilisation incite tous les Canadiens à passer à l'action pour concrétiser les ODD.

La [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : Aller de l'avant ensemble](#) est l'une des mesures prises par le Canada pour établir cet environnement. Elle expose la manière dont tous les Canadiens peuvent travailler à la mise en œuvre du Programme 2030 et à l'avancement des ODD. De plus, elle repose sur cinq principaux objectifs qui sont déterminants pour la création d'un environnement propice :

- encourager le leadership, la gouvernance et la cohérence des politiques;
- accroître la sensibilisation, la mobilisation et les partenariats;
- responsabilisation, transparence, mesure et production de rapports;
- réconciliation avec les peuples autochtones et Programme 2030;
- investissement dans les ODD.

La présente section porte sur la façon dont les Canadiens, y compris le gouvernement fédéral et les partenaires, sont passés à l'action en 2023 pour progresser vers l'atteinte de ces cinq objectifs.

OBJECTIF 1

Encourager le leadership, la gouvernance et la cohérence des politiques

Le gouvernement du Canada est résolu à intégrer les ODD à ses politiques, programmes et initiatives. Le [Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030](#) sert de feuille de route pour aider les ministères et organismes fédéraux à renforcer leur capacité de concevoir, de mettre en œuvre et de surveiller des politiques cohérentes et intégrées en matière de développement durable. Les ministères et organismes fédéraux ont intégré le Programme 2030 et les ODD à leurs activités et ont contribué à faire progresser ces objectifs dans leurs secteurs de responsabilité. Par exemple,

la [Stratégie fédérale de développement durable](#) réunit les priorités fédérales en matière de développement durable, énonce des objectifs et des cibles et définit les mesures à prendre pour les atteindre. La Stratégie est formulée en fonction des 17 ODD, est harmonisée avec le Programme 2030 et met en évidence les mesures prises à l'échelle du gouvernement à l'appui de l'avancement des ODD. De plus, sa mise en œuvre sera effectuée au moyen des stratégies de développement durable de 100 organismes fédéraux.

À l'échelon provincial, le gouvernement du Québec favorise le leadership, la gouvernance et la cohérence des politiques grâce à sa [Loi sur le développement durable](#) et à la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#). La Stratégie a été adoptée au Québec pour la période de 2023 à 2028 et contribue à accélérer la mise en œuvre de pratiques et de solutions novatrices visant à créer un Québec plus vert, à faibles émissions de carbone et socialement responsable.

À l'échelon municipal, le plan stratégique décennal de la Ville de Montréal correspond au Programme 2030. Le plan, qui s'articule autour de 20 priorités, vise à accélérer la transition écologique, à renforcer la solidarité et à promouvoir la démocratie et la participation citoyenne, tout en stimulant l'innovation. Voici des exemples d'initiatives : un plan climatique pour une ville carboneutre d'ici 2050, un plan nature et sports et une stratégie d'agriculture urbaine pour préserver la biodiversité dans la ville, un indice d'équité des milieux de vie et une approche de quartiers inclusifs et résilients.

Global Shapers est un exemple d'organisation de la société civile qui s'efforce d'autonomiser et de mettre en relation de jeunes leaders. Elle croit en un monde où les jeunes jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de solutions et de politiques et préconisent des changements durables. Son centre à Ottawa a mené une campagne de sensibilisation à l'importance de l'exercice du droit de vote aux élections municipales ainsi qu'un projet sur la réduction de la précarité menstruelle et la sensibilisation

à ce problème. Ce projet comprenait une collecte de fonds et une table ronde réunissant la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et des représentants d'organismes communautaires. Le groupe continuera d'exercer son leadership en évaluant les [modifications apportées au Code canadien du travail](#) en ce qui concerne l'accès à des produits menstruels gratuits en milieu de travail et en surveillant la façon dont le financement du [Fonds d'équité menstruelle](#) est octroyé aux organismes et utilisé par ceux-ci.

Un exemple de gouvernance qui favorise la justice et les partenariats afin de ne laisser personne de côté est le [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#), qui fait suite au [rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) et au rapport [Métis Perspectives of Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and LGBTQ2S+ People](#) (en anglais seulement). De nombreux groupes ont contribué à l'élaboration du Plan d'action national conjointement avec le [Cercle national des familles et des survivantes](#). Par exemple, le [rapport d'avancement de 2022](#) comprend les commentaires du Cercle national des familles et des survivantes, des organisations autochtones nationales, d'un groupe de travail urbain, d'un comité 2ELGBTQQIA+, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

En juin 2023, le gouvernement du Canada a modifié la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Il met actuellement en œuvre les modifications, qui visent notamment à reconnaître que chaque personne au Canada a droit à un environnement sain. L'instauration de ce droit sera fondée sur divers principes, comme la justice environnementale, l'équité intergénérationnelle et la non-régression.

À l'échelle internationale, le [réseau de points de contact pour la cohérence des politiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#) sert de plateforme de collaboration pour partager les expériences et élaborer des directives afin d'assurer la cohérence des politiques. Son objectif est de faciliter la coordination entre les pays membres afin d'améliorer les systèmes et les institutions de gouvernance pour mettre en œuvre efficacement le Programme 2030 et les ODD. Grâce à ce réseau, le Canada renforce la cohérence des politiques en dégagant des leçons des pratiques exemplaires adoptées

par d'autres pays membres de l'OCDE.

La [recommandation de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement durable](#) souligne la nécessité d'améliorer la gouvernance et la capacité institutionnelle pour traverser les crises mondiales, promouvoir la coopération internationale et accélérer les progrès vers la réalisation des ODD.

Afin de continuer à promouvoir le leadership, la gouvernance et la cohérence des politiques au Canada, le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre sur pied un comité consultatif externe pour le Programme 2030 afin de réunir des partenaires et des intervenants externes qui représentent le large éventail de connaissances, de diversités, d'expertises et d'expériences régionales pour faire progresser les ODD au Canada et à l'étranger. Le comité sera lancé en 2024 et fournira des conseils et une orientation stratégique informelle à Emploi et Développement social Canada sur le travail accompli pour mettre en œuvre le Programme 2030 et atteindre les ODD.

OBJECTIF 2

Accroître la sensibilisation, la mobilisation et les partenariats

En 2023, le premier ministre, les ministres et les fonctionnaires fédéraux ont continué de sensibiliser la population à l'importance de travailler à l'avancement des ODD.

Depuis 2022, le premier ministre Justin Trudeau copréside le Groupe des défenseurs des objectifs de développement durable du secrétaire général de l'ONU, qui réunit 17 personnes influentes de partout dans le monde. Ce groupe sensibilise les gens aux ODD et à la nécessité d'une intervention accélérée. Le premier ministre a également fait la promotion des ODD lors des événements suivants :

- [Sommet Global Citizen NOW](#)
- [SDG Halfway Point Roundtable](#) (en anglais seulement)
- [Sommet sur les ODD](#) (en anglais seulement)
- [Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies](#)

- [Canada-CARICOM Summit SDG Town Hall](#) (en anglais seulement) (avec d'autres défenseurs des ODD et Mia Mottley, la coprésidente du sommet et première ministre de la Barbade)

La ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social dirige la mise en œuvre du Programme 2030 au Canada. En juillet 2023, elle a dirigé la délégation canadienne au [Forum politique de haut niveau pour le développement durable de l'ONU](#) (en anglais seulement).

La délégation canadienne comprenait 65 personnes qui représentaient la diversité du Canada et incluait des membres d'organisations de la société civile, du milieu universitaire, du secteur privé et de tous les ordres de gouvernement ainsi que des Autochtones et des jeunes. Il s'agissait d'une excellente occasion de participer à des discussions sur les ODD, de mettre en valeur les réalisations du Canada en ce qui concerne la concrétisation du Programme 2030 et des ODD, d'échanger des pratiques exemplaires et de discuter des défis communs.

En 2023, la ministre a participé à des événements visant à mobiliser les Canadiens au sujet des ODD, notamment les suivants :

- [Prix ODD Jeunesse du Canada](#) (en anglais seulement)
- [SDG Week Canada](#) (en anglais seulement)
- [Together|Ensemble 2023](#) (conférence nationale du Canada sur les ODD)
- [Conférence sur les collectivités durables](#) de la Fédération canadienne des municipalités
- Webinaire national sur le renforcement des capacités et la correction des écarts liés aux ODD du [centre Mothers Matter](#)

La ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social a été juge au sein du comité des [UN SDG Action Awards](#) (en anglais seulement), un programme phare de la SDG Action Campaign de l'ONU. Les prix liés aux ODD de l'ONU reconnaissent les initiatives et les personnes qui mobilisent, inspirent et rapprochent les gens pour les inciter à apporter des changements positifs.

Le ministre du Développement international dirige les efforts internationaux du Canada pour atteindre les ODD. Il est chargé de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et de fournir de l'aide humanitaire pendant les situations de crise.

En 2023, le ministre du Développement international a participé à plusieurs événements au cours desquels il a fait la promotion des ODD, notamment les suivants :

- [Seventh Assembly of the Global Environment Facility](#) (en anglais seulement)
- [2023 Women Deliver Conference](#) (en anglais seulement)
- [Sommet pour un nouveau pacte financier mondial](#)
- [Semaine du développement international 2023](#)
- Réunion des ministres du Développement du G20

Tout au long de l'année, plusieurs autres fonctionnaires fédéraux ont pris part à divers événements où ils ont souligné ce que fait le Canada pour mettre en œuvre le Programme 2030 et faire progresser les ODD. L'un des points marquants a été la rencontre avec le [Conseil jeunesse du premier ministre](#). Les membres du Conseil ont parlé

des meilleures façons de mobiliser les jeunes pour concrétiser les ODD et de la façon dont le travail accompli pour concrétiser un ODD peut avoir des effets positifs sur les autres objectifs. Ils ont également mentionné l'importance d'inclure les populations vulnérables et d'informer un plus grand nombre de Canadiens au sujet des ODD.

Au cours de la consultation, les participants ont fourni des conseils sur l'avancement des ODD et ont souligné le manque de sensibilisation à ceux-ci dans les régions rurales du Canada. Des partenariats sont nécessaires pour mobiliser les régions rurales et montrer comment celles-ci peuvent bénéficier directement de la concrétisation des ODD.

Les participants ont également mentionné que dans d'autres pays, il est courant de voir des publicités d'entreprises faisant valoir que leurs activités sont conformes aux ODD. Le Canada pourrait encourager l'industrie privée et le secteur à but non-lucratif à examiner les avantages de la publicité sur la contribution de leurs activités aux ODD.

Les conseils régionaux et provinciaux qui forment le Réseau de coordination des conseils ont recours à des solutions créatives pour mobiliser les Canadiens à l'égard des ODD. Par exemple, le Conseil manitobain pour la coopération internationale a créé « Fast Fashion: The T-shirt Board Game » pour sensibiliser les gens aux répercussions négatives de la mode bon marché, en plus de parrainer un match de hockey des Moose du Manitoba, où les ODD étaient affichés sur des écrans géants.

Un répondant au questionnaire public a fait remarquer que même si le Canada favorise une approche à l'échelle de la société à l'égard des ODD, selon laquelle personne n'est laissé de côté, les objectifs et les stratégies visent à apporter des changements systémiques de haut niveau qui peuvent sembler hors de portée dans le contexte local. De même, d'autres répondants ont signalé qu'il sera plus facile pour une personne d'atteindre certains ODD que d'autres. Par exemple, il peut être évident pour une personne de prendre des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (p. ex. magasiner localement, acheter des articles usagés ou recycler), mais il peut être plus difficile pour elle de travailler à l'atteinte de l'ODD Pas de pauvreté. Les répondants ont proposé de fournir aux Canadiens des exemples de mesures que tout le monde (personnes, collectivités, organismes) peut prendre afin qu'ils comprennent mieux leur rôle et sentent qu'ils contribuent aux efforts.

Le gouvernement fédéral continue d'utiliser les médias sociaux et les communications numériques et traditionnelles pour sensibiliser et mobiliser la population et promouvoir les activités entourant le Programme 2030. Par exemple, en 2023, la [page Web du Programme 2030](#) a été mise à jour pour fournir des renseignements sur les politiques et les programmes fédéraux qui favorisent l'avancement des ODD. La page Web donne un aperçu de chacun des 17 ODD et informe les Canadiens des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour concrétiser ces objectifs.

OBJECTIF 3

Responsabilisation, transparence, mesure et production de rapports

Il est important de faire un suivi des progrès accomplis par le Canada pour concrétiser les ODD.

En juillet 2023, le Canada a présenté son [deuxième examen national volontaire, intitulé *Une démarche continue à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'atteinte des objectifs de développement durable*](#) au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de l'ONU. Il avait présenté son premier examen national volontaire en 2018. L'examen national volontaire est le mécanisme par lequel le Canada et les États membres rendent compte à l'ONU des progrès liés aux ODD. L'examen national volontaire de 2023 a fait état des réalisations et des expériences du Canada relativement à la concrétisation des 17 ODD depuis 2018.

Afin de rédiger l'examen national volontaire de 2023, le gouvernement a tenu une consultation publique pour recueillir les commentaires des Canadiens sur les travaux qu'ils ont entrepris pour faire progresser les ODD, en plus de souligner les projets, les défis et les possibilités.

Les travaux se poursuivent afin de mesurer plus efficacement les progrès dans l'atteinte des ODD. La désagrégation des données peut révéler les inégalités, promouvoir l'équité et l'inclusion et montrer si des groupes démographiques sont laissés pour compte alors que les Canadiens s'efforcent de mener à bien les ODD.

La Ville de Vancouver collabore avec des partenaires en ce qui concerne les indicateurs autochtones en milieu urbain et la gouvernance des données. Statistique Canada continue d'utiliser les données disponibles pour améliorer

la production de rapports sur les cadres mondiaux et nationaux. Par exemple, de nouvelles fonctions de désagrégation des données et de consultation de statistiques et de données sont constamment offertes pour améliorer l'expérience des utilisateurs des données. Statistique Canada a mis au point un outil pour évaluer la qualité des données non officielles, qui pourrait être utilisé pour combler les lacunes dans la communication de données sur les ODD.

Un examen stratégique du [Cadre d'indicateurs canadien](#) a été lancé à l'automne 2023. Ce cadre sert de complément au Cadre mondial d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis par le Canada à l'égard des ODD. L'examen vise à assurer la pertinence continue du cadre canadien et à donner suite aux nouvelles priorités canadiennes. La version à jour du Cadre d'indicateurs canadien devrait être publiée à l'été 2024.

Au cours des prochaines années, le Canada dirigera également un examen global du Cadre mondial d'indicateurs, conjointement avec le Groupe d'experts interinstitutions chargé des indicateurs des objectifs de développement durable de l'ONU. Ces mesures, ainsi que le travail visant à combler les lacunes relatives aux données dans les rapports sur les ODD, fourniront plus d'information afin de mieux évaluer les progrès réalisés au Canada et dans le monde.

OBJECTIF 4

Réconciliation avec les peuples autochtones

Les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis partout au Canada continuent d'être touchées par les effets de la colonisation. Le Canada ne peut pas faire progresser les ODD sans s'attaquer aux inégalités et aux écarts socioéconomiques.

Il reste encore du travail à accomplir pour mettre en œuvre les appels à l'action de la [Commission de vérité et réconciliation](#), les [appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) et la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Le travail fédéral sur les ODD est lié à ces engagements. Pour les remplir, il est essentiel de solliciter activement les points de vue des Autochtones et d'en tenir compte.

Un aspect important de la réconciliation est de réparer les préjudices passés en soutenant les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui cherchent à exposer la vérité concernant les séquelles persistantes des pensionnats. Une autre priorité est la collaboration avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis pour améliorer les services essentiels et les infrastructures, y compris l'approvisionnement en eau potable et le logement sécuritaire. L'autodétermination est un élément essentiel de la réconciliation. Le Canada travaille activement avec plus de 170 collectivités autochtones afin de parvenir à des ententes qui reconnaissent les droits et les mettent en œuvre.

Afin d'accroître l'égalité et la prospérité pour les Autochtones, le Canada a publié son [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones 2023-2028](#), qui a été élaboré en collaboration avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis de partout au Canada afin de réduire les écarts socioéconomiques qui existent entre les populations autochtones, y compris celles en milieu urbain et hors réserve, et les populations non autochtones.

Pour s'assurer que les Autochtones ont voix au chapitre dans la mise en œuvre du Programme 2030, le gouvernement fédéral continue de favoriser une approche fondée sur les distinctions en appuyant les travaux menés par l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis pour faire progresser les ODD.

OBJECTIF 5

Investissement dans les ODD

Plusieurs répondants au questionnaire public ont commenté les difficultés qu'ils éprouvent en matière de financement lorsqu'ils mettent en œuvre des projets pour concrétiser les ODD. Lors du Sommet sur les ODD 2023, les dirigeants mondiaux ont fait une [déclaration politique](#) (en anglais seulement) qui reconnaissait la nécessité de faire d'« énormes progrès » en ce qui concerne les investissements pour soutenir les transitions justes et équitables dans les domaines énergétique, alimentaire et numérique. Dans la déclaration, les dirigeants mondiaux ont préconisé une augmentation considérable du financement pour la réalisation des ODD.

Le Canada a fait d'importants investissements pour appuyer, faciliter et encourager les interventions afin de réaliser le Programme 2030 et les 17 ODD. Le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec ses partenaires pour déployer des [outils de financement novateurs et souples](#) afin de mobiliser plus efficacement les intervenants des secteurs public et privé pour recueillir des investissements supplémentaires à l'appui des ODD à l'échelle internationale.

Le [Programme de financement des objectifs de développement durable](#) est le programme fédéral qui soutient le travail des partenaires et des intervenants pour concrétiser les ODD au Canada. En 2023, le gouvernement fédéral a lancé un [nouvel appel de propositions](#) pour le financement de projets. Plus de 1 000 propositions ont été reçues d'organismes à but non-lucratif, de municipalités, de gouvernements provinciaux et territoriaux, d'organisations et de gouvernements autochtones, de coalitions, de réseaux, d'établissements d'enseignement, de santé publique et de services sociaux ainsi que d'organismes à but lucratif.

Au total, environ 3,5 millions de dollars par année seront affectés sur trois ans à cette ronde de financement. Les projets retenus

commenceront en 2024. Les résultats de l'appel de propositions seront révélés plus tard en 2024.

Depuis ses débuts, le Programme de financement des ODD a investi 22 millions de dollars dans 131 projets. En décembre 2023, 14 projets du cycle de financement précédent étaient toujours en cours.

Le Canada investit également dans les ODD par l'intermédiaire du Fonds de finance sociale, une initiative novatrice de 755 millions de dollars qui appuie les organismes à vocation sociale afin qu'ils puissent accéder à des possibilités de financement souple et abordable pour élaborer et mettre à l'échelle des mesures d'innovation sociale qui contribueront à la concrétisation des ODD.

À l'échelle internationale, en 2022, le Canada a octroyé 14,2 milliards de dollars au titre du soutien public total au développement durable (SPTDD)¹⁹ et a mobilisé 55 millions de dollars en financement privé.

Le [Programme d'action d'Addis-Abeba](#) (en anglais seulement) est le cadre mondial pour le financement du développement durable. Le Canada continue d'appuyer le Programme d'action d'Addis-Abeba comme principal cadre

¹⁹ Le soutien public total au développement durable (SPTDD) est l'aide officielle au développement durable dans les pays en développement et comprend les ressources privées mobilisées par des moyens officiels.

de financement pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030, tout en reconnaissant que certains aspects pourraient bénéficier d'une mise à jour, comme il en sera question lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu en 2025.

Les [banques multilatérales de développement](#) offrent des subventions, des garanties, des crédits et des prêts à faible coût aux pays membres emprunteurs pour atteindre les objectifs de développement. En 2023, le Canada a appuyé les efforts visant à améliorer et à développer les banques multilatérales de développement, notamment en renforçant leur capacité à mobiliser des capitaux privés.

En septembre 2023, le Canada [a annoncé](#) qu'il affecterait 700 millions de droits de tirage spéciaux supplémentaires, totalisant environ 1,3 milliard de dollars, au Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (en plus de sa contribution actuelle d'un milliard de dollars) pour assurer un financement assorti de conditions suffisant pour les pays qui en ont le plus besoin. Le financement assorti de conditions comporte de faibles taux d'intérêt, des périodes de grâce ou des périodes de remboursement prolongées. Le Canada intégrera également des clauses de dette résiliente aux changements climatiques à tous les nouveaux prêts souverains.

Le Canada continue d'utiliser des outils de financement novateurs afin de mobiliser des investissements publics et privés supplémentaires pour les ODD et de renforcer la capacité des pays souverains à investir dans la réduction de la pauvreté. Par exemple, en janvier 2023, le Canada a signé le premier prêt souverain dans le cadre du Programme

de prêts souverains avec le gouvernement de la Jordanie, accordant ainsi 120 millions de dollars à son secteur de l'éducation. Un deuxième prêt souverain de 120 millions de dollars a été signé en décembre 2023 avec le gouvernement du Guyana pour soutenir les services sociaux.

Ces mesures changent la vie des gens. Les investissements remboursables du Canada dans les pays en développement ont contribué à réduire les obstacles à l'autonomisation économique des femmes, à accroître la transition vers l'énergie propre et les investissements pour la lutte contre les changements climatiques dans les marchés mal desservis, à renforcer la résilience des systèmes alimentaires et de l'agriculture de même qu'à soutenir les investissements du gouvernement dans le secteur de l'éducation publique.

La technologie numérique et les ODD

Pour chaque objectif, il est nécessaire d'examiner la façon dont la technologie numérique peut accélérer les progrès à l'égard des ODD au Canada. Le [Programme d'accélération numérique des ODD](#) du Programme des Nations Unies pour le développement révèle que 70 % des cibles des ODD bénéficient des technologies numériques²⁰. Il faut que les partenaires et les intervenants tiennent des discussions pour déterminer la façon dont le Canada peut utiliser la technologie numérique pour accélérer la concrétisation des ODD. Les intervenants ont souligné la nécessité d'instaurer une plateforme centralisée pour faciliter les partenariats, la sensibilisation et la mobilisation.

²⁰ Page 5 du [Programme d'accélération numérique des ODD](#) (en anglais seulement).



Section 3

Prochaines étapes

Prochaines étapes

Les ODD constituent une feuille de route essentielle pour bâtir un avenir juste, équitable et pacifique. Un travail précieux est accompli partout au pays en vue d'atteindre les ODD, que ce soit par des organisations de la société civile qui créent des logements abordables, des groupes qui fournissent des repas aux personnes sans abri, des entreprises qui transforment leurs activités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou des établissements d'enseignement qui mènent des recherches sur l'incidence des mesures locales. Tous les ordres de gouvernement au Canada se sont engagés à atteindre les ODD et à prendre des mesures concrètes en ce sens.

Pour éliminer les inégalités et faire progresser les ODD, les Canadiens continuent de travailler en partenariat avec les gouvernements autochtones, fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les collectivités, les réseaux nationaux et les organisations internationales pour venir en aide aux personnes aux prises avec l'augmentation du coût de la vie, l'insécurité alimentaire, l'accès limité à la justice et les changements climatiques.

Cet engagement de l'ensemble de la société est non seulement inspirant, mais aussi essentiel pour relever les défis mondiaux existants, comme l'inégalité entre les sexes, les iniquités en matière de santé, l'insécurité alimentaire croissante, le logement, les coûts de transport, les répercussions des conflits géopolitiques et l'aggravation des catastrophes naturelles.

En 2023, d'importants progrès ont été accomplis, mais les inégalités persistent.

L'objectif transversal ultime, et la promesse transformatrice fondamentale du Programme 2030, est de ne laisser personne de côté. Cet objectif ne peut être réalisé sans s'attaquer aux inégalités en collaboration avec les personnes qui sont les plus touchées par celles-ci. Au Canada, il est essentiel de travailler concrètement à la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis pour ne laisser personne de côté.

Beaucoup d'interventions judicieuses sont entreprises pour concrétiser les ODD, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs énoncés dans la [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : Aller de l'avant ensemble](#). Parmi les points à améliorer, mentionnons les suivants : accroître la sensibilisation aux ODD partout au Canada, y compris dans les régions rurales; exploiter la technologie numérique pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD; améliorer la désagrégation des données pour promouvoir l'équité et l'inclusion; et prendre en compte les expériences locales vécues par des personnes partout au pays et en tirer des leçons.

Partout au Canada, les gens demeurent engagés à l'égard des ODD et des partenariats requis pour les mener à bien. Alors que 2030 approche rapidement, il est important de poursuivre nos efforts collectifs et de nous entraider tandis que nous suivons le chemin vers un avenir meilleur. Il y a beaucoup de travail à faire ensemble pour bâtir un pays et un monde sains, sans pauvreté et sans faim et où la justice est accessible à tous.



Annexe A

Annexe statistique

Introduction

L'annexe statistique sert de complément au rapport annuel du Canada sur les objectifs de développement durable et présente une brève analyse des progrès réalisés par le pays en ce qui concerne la concrétisation des ODD. Elle souligne les progrès globaux et met en lumière les domaines qui pourraient bénéficier d'une attention supplémentaire pour s'assurer que personne n'est laissé de côté.

Les indicateurs du Cadre canadien et du Cadre mondial sont utilisés dans l'annexe statistique. Pour chacun des 17 objectifs, deux indicateurs ont été définis. Pour en savoir plus sur les progrès accomplis par le Canada à l'égard de tous les indicateurs, consultez les carrefours de données du [Cadre d'indicateurs canadien liés aux objectifs de développement durable](#) et du [Cadre mondial d'indicateurs](#). Pour les 5 ODD prioritaires mis en évidence dans le rapport principal (ODD 1, 2, 13, 16 et 17), les statistiques sur les deux indicateurs sont accompagnées d'une brève analyse²¹.

Les indicateurs pour chaque objectif ont été sélectionnés en fonction de la disponibilité de nouvelles données ou de données désagrégées plus précises permettant de donner un aperçu plus détaillé. De plus, le présent rapport annuel accorde la priorité aux indicateurs qui ne figuraient pas dans l'examen national volontaire de 2023 du Canada afin d'aborder adéquatement tous les thèmes au fil des ans. Enfin, les dimensions soulignées dans les graphiques et les tableaux ont été sélectionnées pour faire ressortir les groupes ou les régions qui présentaient la plus grande divergence par rapport aux tendances nationales afin de présenter une représentation nuancée entre les régions ou les groupes.

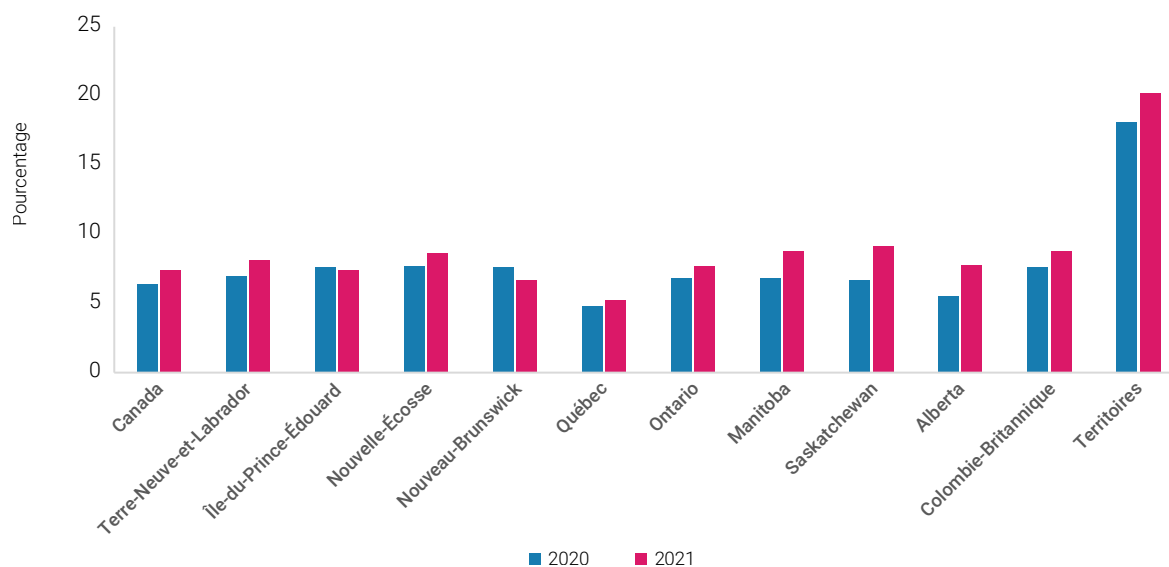
²¹ Le présent rapport est fondé sur les données les plus récentes disponibles le 29 février 2024. Il était nécessaire de fixer une date limite pour être en mesure de produire le rapport en collaboration avec plusieurs partenaires et intervenants. Les données qui ont été publiées après cette date, comme les données de l'[Enquête canadienne sur le revenu de 2022](#), seront prises en compte dans le rapport annuel de l'an prochain.

ODD 1 : Pas de pauvreté

Indicateur national 1.1.1 : Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne

Figure 1

Indicateur national 1.1.1 : Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Au Canada, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté est passée de 6,4 % en 2020 à 7,4 % en 2021. La hausse des taux de pauvreté est attribuable à plusieurs facteurs, dont l'augmentation du coût de la vie et la réduction progressive des transferts gouvernementaux au cours de cette période. Ces transferts faisaient partie des programmes d'aide liés à la COVID-19 et ont joué un rôle clé dans la réduction du taux de pauvreté à 6,4 % en 2020, ce qui a amené le Canada à atteindre temporairement son objectif consistant à réduire de moitié la pauvreté par rapport au niveau de 2015. Même si le taux de pauvreté a augmenté, s'établissant à 7,4 % en 2021, il demeure nettement inférieur à celui de 2015 et est l'un des plus faibles observés récemment.

À l'échelon provincial, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté de 2020 à 2021 dans toutes les provinces, sauf deux. En ce qui concerne les provinces où il y a eu une augmentation, le taux de pauvreté dans les provinces des Prairies est passé de l'un des plus faibles au pays en 2020 à l'un des plus élevés en 2021, la Saskatchewan enregistrant le taux le plus élevé (9,1 %) en 2021. Le taux de pauvreté de l'Alberta demeure le plus faible dans les Prairies, même s'il est passé de 5,5 % en 2020 (il se classait alors au deuxième rang des taux les plus faibles) à 7,8 % en 2021. Parallèlement, au Québec, le taux de pauvreté a aussi progressé, passant de 4,8 % en 2020 à 5,2 % en 2021. Malgré cette hausse, ce taux demeure nettement inférieur à la moyenne nationale et est le plus faible de toutes les provinces.

En revanche, entre 2020 et 2021, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ont enregistré les seules baisses du taux de pauvreté parmi toutes les provinces. La proportion de personnes vivant dans la pauvreté à l'Île-du-Prince-Édouard a diminué, se situant à 7,4 % en 2021 par rapport à 7,6 % un an plus tôt. Parallèlement, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick est passée de 7,6 % en 2020 à 6,7 % en 2021. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale et figure au deuxième rang des taux les plus faibles de toutes les provinces.

Dans les territoires, 20,2 % de la population vivait dans la pauvreté en 2021, une hausse par rapport à 18,1 % en 2020, soit un taux de pauvreté presque trois fois plus élevé que la moyenne nationale. Parmi les trois territoires, le Yukon affichait le taux de pauvreté le plus faible avec 7,7 % en 2021, suivi des Territoires du Nord-Ouest avec 15,0 %²². D'ailleurs, le taux de pauvreté préliminaire du Nunavut s'établissait à 39,7 % en 2021; il était ainsi de beaucoup supérieur à celui des autres territoires et le plus élevé au Canada.

Indicateur mondial 1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels

La proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (qui comprennent les dépenses en matière de santé, d'éducation et de protection sociale, exprimée en proportion des dépenses totales), a baissé à 61,6 % en 2022 par rapport à 62,4 % en 2015. Les dépenses au titre des services essentiels affectées à la santé sont demeurées proportionnellement inchangées, soit près de 40 % en 2022 et en 2015. Parallèlement, les dépenses en protection sociale ont augmenté, représentant 39,7 % des dépenses totales en services essentiels, contre 38,0 % en 2015, tandis que les dépenses en éducation, qui représentaient la part la plus faible, ont baissé à 20,5 % en 2022.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur la répartition des dépenses liées aux services essentiels, comme l'a démontré le bond des dépenses en protection sociale, qui représentaient près de la moitié (49,6 %) des dépenses au titre des services essentiels en 2020. Parallèlement, reflétant cette augmentation, la part des dépenses affectées à la santé et à l'éducation a diminué d'environ cinq points de pourcentage entre 2019 et 2020.

²² Statistique Canada, [Enquête canadienne sur le revenu : estimations territoriales, 2021](#).

Figure 2

Indicateur mondial 1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses publiques (en millions de dollars)								
Dépenses totales	664 110 \$	687 511 \$	722 512 \$	759 819 \$	799 703 \$	1 049 271 \$	969 760 \$	962 701 \$
Dépenses totales en services essentiels	414 369 \$	431 980 \$	452 777 \$	471 274 \$	489 490 \$	643 099 \$	602 977 \$	593 347 \$
Proportion par type de service en tant que total des services essentiels (en pourcentage)								
Santé	39,8%	39,4%	38,9%	38,3%	38,4%	33,1%	38,0%	39,8%
Éducation	22,1%	21,9%	22,4%	22,6%	22,4%	17,3%	19,5%	20,5%
Protection sociale	38,0%	38,8%	38,8%	39,1%	39,2%	49,6%	42,5%	39,7%
Proportion des dépenses totales affectée aux services essentiels	62,4%	62,8%	62,7%	62,0%	61,2%	61,3%	62,2%	61,6%

Source : Statistique Canada, Statistiques de finances publiques canadiennes

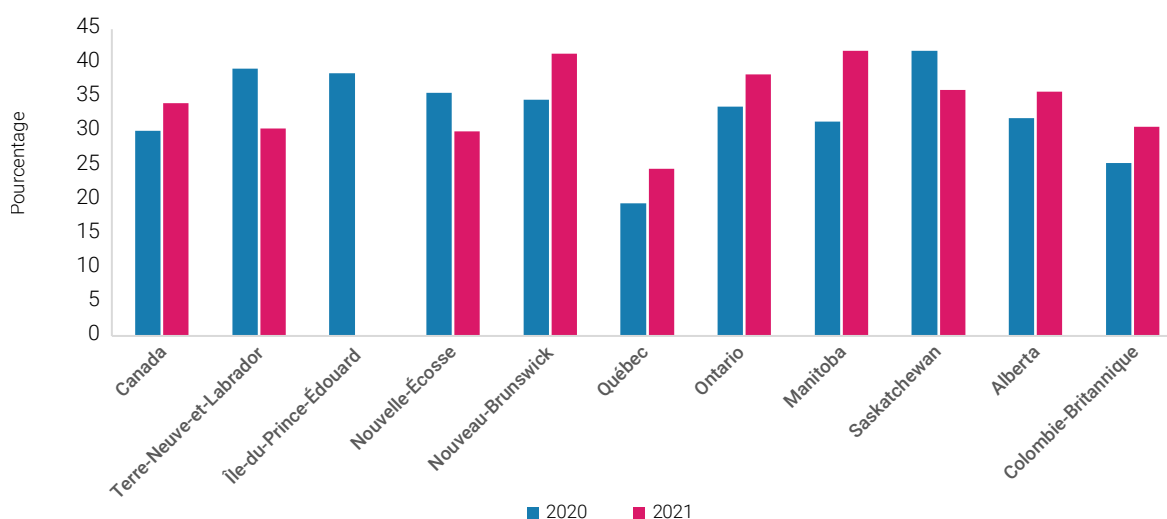
Remarque : Comprend le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements de santé et de services sociaux, les universités et les collèges, les municipalités et les autres administrations publiques locales et les conseils scolaires. Ne comprend pas le Régime de pensions du Canada ni le Régime des rentes du Québec.

ODD 2 : Faim « zéro »

Indicateur national 2.1.1 : Prévalence de l'insécurité alimentaire

Figure 3

Indicateur national 2.1.1 : Prévalence de l'insécurité alimentaire chez les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Remarque : Les données de 2021 pour l'Île-du-Prince-Édouard sont exclues, car elles ont été jugées non fiables pour la publication.

La proportion de personnes en situation d'insécurité alimentaire²³ au Canada a augmenté, passant de 11,2 % en 2020 à 12,9 % en 2021. Parmi les types de familles, les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme ont enregistré les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés en 2020 (30,1 %) et 2021 (34,1 %). Les taux d'insécurité alimentaire étaient près de trois fois plus élevés que la moyenne nationale et plus du double de ceux des personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par un homme.

L'insécurité alimentaire a augmenté chez les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme dans la plupart des provinces entre 2020 et 2021. La prévalence de l'insécurité alimentaire chez les personnes vivant dans ces familles a augmenté le plus au Manitoba, passant de 31,4 % en 2020 à 41,8 % en 2021, soit le niveau d'insécurité alimentaire le plus élevé parmi les provinces en 2021. La proportion de personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme aux prises avec l'insécurité alimentaire au Québec est passée de 19,4 % en 2020 à 24,5 % en 2021. Néanmoins, le Québec demeure la province où la prévalence de l'insécurité alimentaire est la plus faible.

Par contraste, l'insécurité alimentaire chez les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme a diminué dans trois provinces entre 2020 et 2021. La proportion de ces personnes aux prises avec l'insécurité alimentaire à Terre-Neuve-et-Labrador a diminué, passant de la deuxième en importance en 2020 (39,2 %) à l'une des plus faibles en 2021 (30,4 %). La prévalence de l'insécurité alimentaire chez les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme a aussi diminué dans d'autres provinces, s'établissant à 36,1 % en Saskatchewan et à 30,0 % en Nouvelle-Écosse en 2021.

Indicateur national 2.2.1 : Indice de durabilité agroenvironnementale

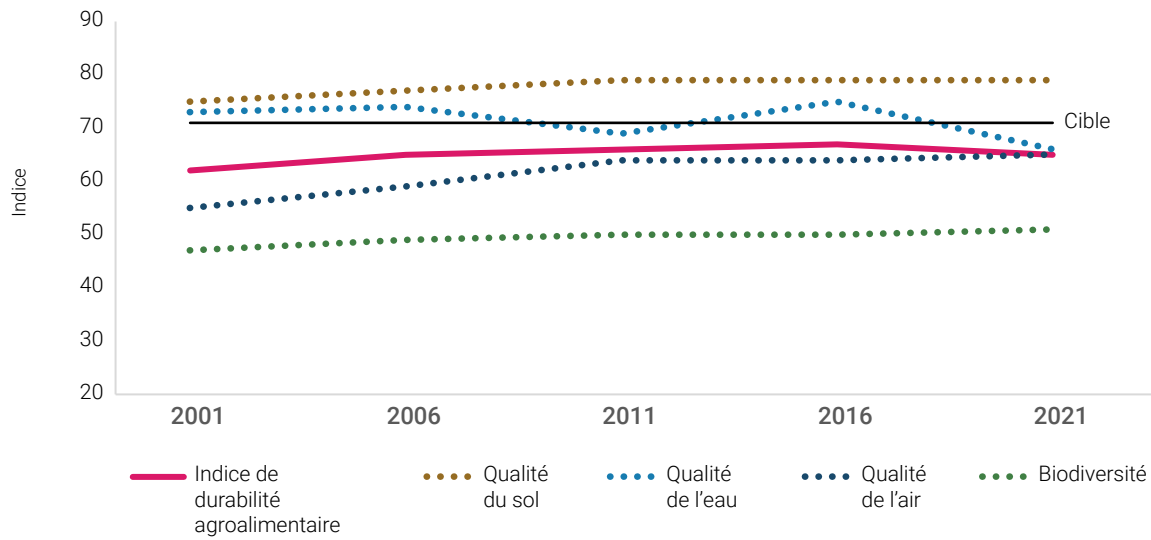
L'indice de durabilité agroenvironnementale mesure la performance environnementale du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il sert à formuler des observations générales à l'échelle nationale sur l'état et les tendances de la durabilité dans le secteur agricole et agroalimentaire.

En 2021, l'indice s'établissait à 65, après avoir diminué par rapport au sommet récent de 67 en 2016. Ce changement inverse la tendance à la hausse observée précédemment et éloigne davantage l'indice de l'objectif de 71 fixé pour 2030. La baisse observée entre 2016 et 2021 peut s'expliquer en grande partie par les conditions de sécheresse. Ces conditions peuvent avoir une incidence importante sur la productivité globale et, par conséquent, entraîner une augmentation des risques pour l'environnement mesurés par l'indice.

²³ L'insécurité alimentaire se définit comme les personnes vivant dans des ménages qui ont déclaré une insécurité alimentaire modérée ou grave.

Figure 4

Indicateur national 2.2.1 : Indice de durabilité agroalimentaire



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada

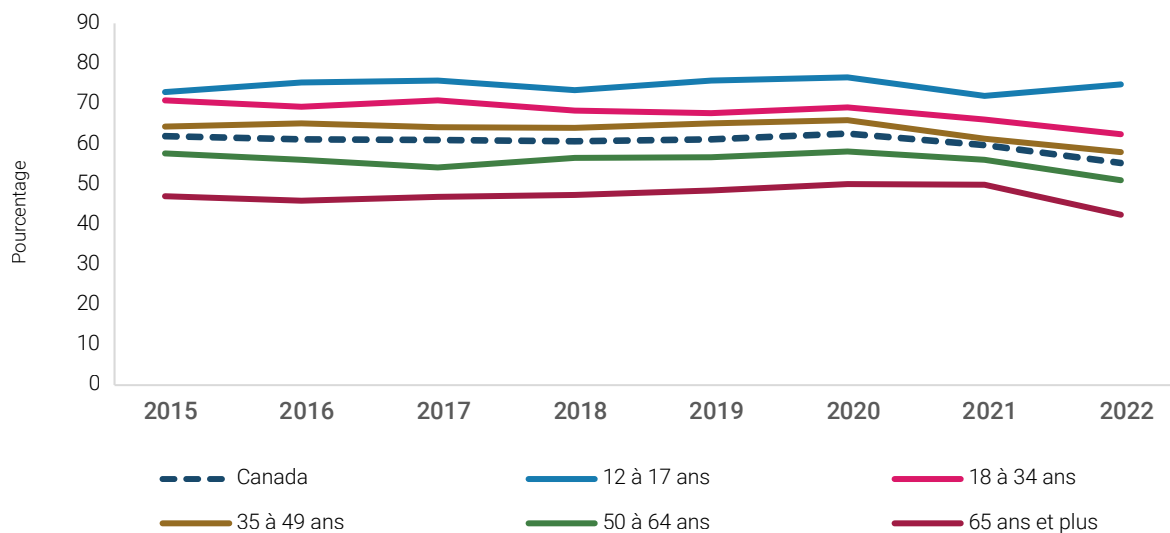
Parmi les sous-indices, celui de la qualité de l'eau a affiché la seule réduction puisqu'il a considérablement diminué, passant de 75 en 2016 à 66 en 2021. Au cours de cette période, les indices de biodiversité et de qualité de l'air ont tous deux augmenté de 1, atteignant respectivement 51 et 65. D'ailleurs, l'indice de qualité du sol est demeuré inchangé à 79, ce qui représente le niveau le plus élevé et le seul au-dessus de l'objectif de 2030.

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

Indicateur national 3.6.1 : Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé et bien-être général comme très bons ou excellents

Figure 5

Indicateur national 3.6.1 : Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé et bien-être général comme très bons ou excellents

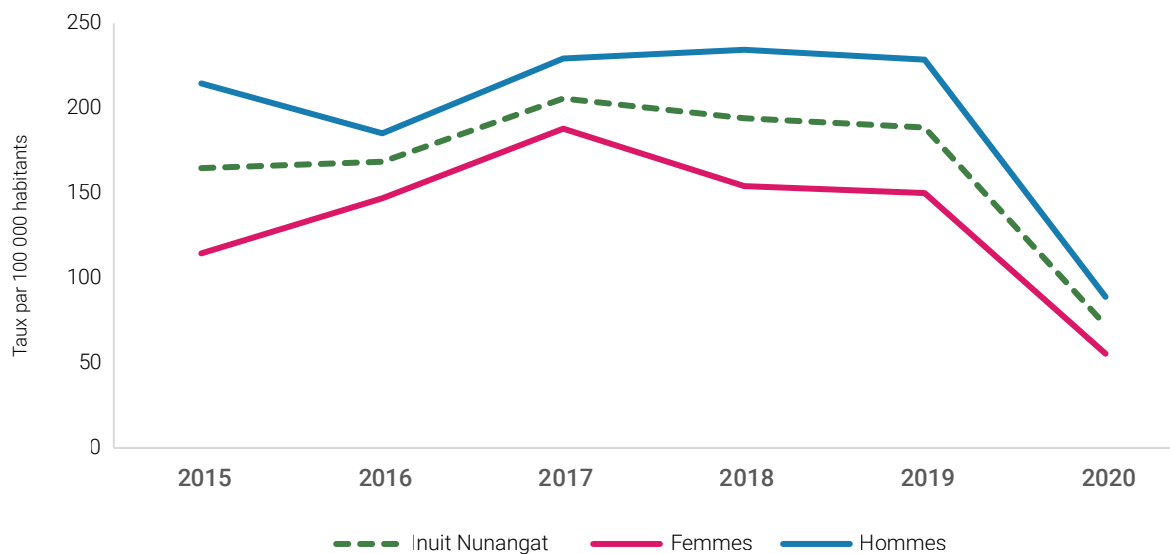


Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes

Indicateur national 3.11.1 : Incidence de la tuberculose par 100 000 habitants dans l'Inuit Nunangat

Figure 6

Indicateur national 3.11.1 : Incidence de la tuberculose par 100 000 habitants dans l'Inuit Nunangat



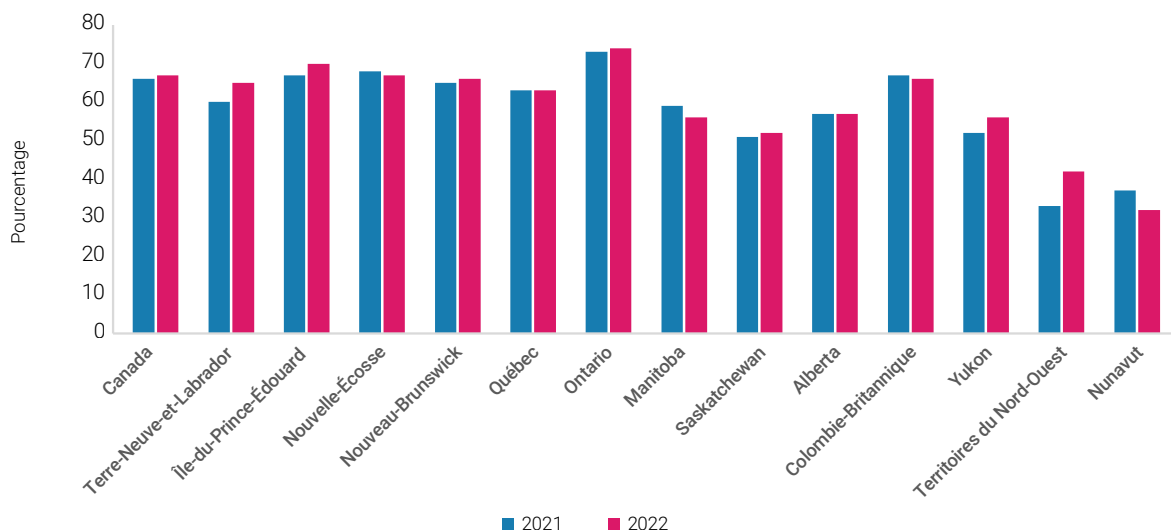
Source : Agence de la santé publique du Canada, Surveillance de la tuberculose au Canada

ODD 4 : Éducation de qualité

Indicateur national 4.2.1 : Taux de scolarité au niveau postsecondaire

Figure 7

Indicateur national 4.2.1 : Taux de scolarité au niveau postsecondaire de la population de 25 à 34 ans, Canada

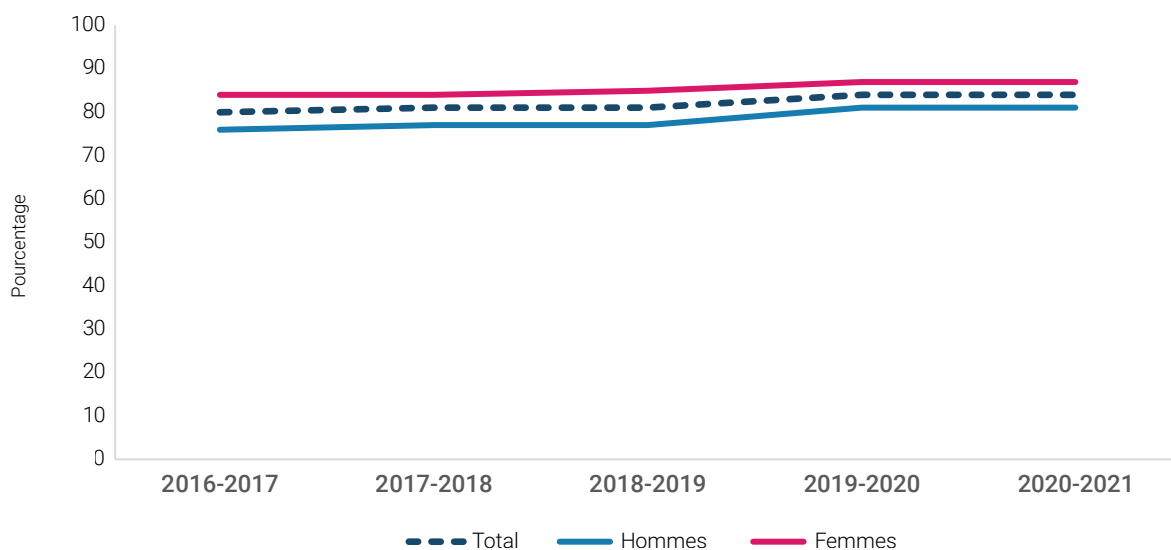


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Indicateur mondial 4.1.2 : Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)

Figure 8

Indicateur mondial 4.1.2 : Taux de cohorte réelle d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu, Canada, selon le genre



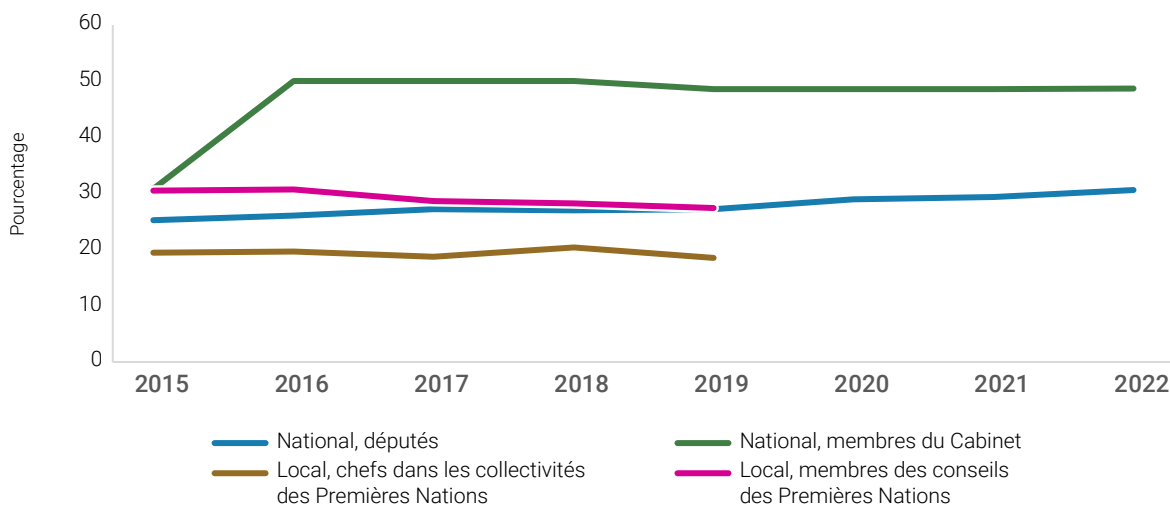
Source : Conseil des ministres de l'Éducation, Canada

ODD 5 : Égalité entre les sexes

Indicateur mondial 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux dans les parlements nationaux

Figure 9

Indicateur mondial 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les collectivités locales des Premières Nations

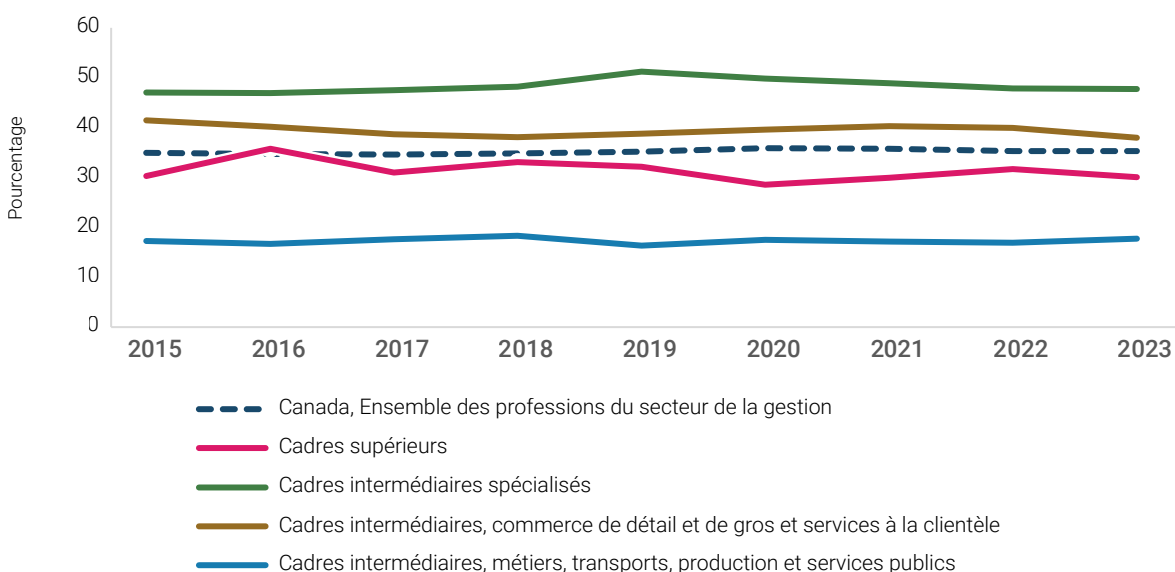


Source : Chambre des communes du Canada, Statistique Canada

Indicateur mondial 5.5.2 : Proportion de femmes occupant des postes de direction

Figure 10

Indicateur mondial 5.5.2 : Proportion de femmes occupant des postes de direction



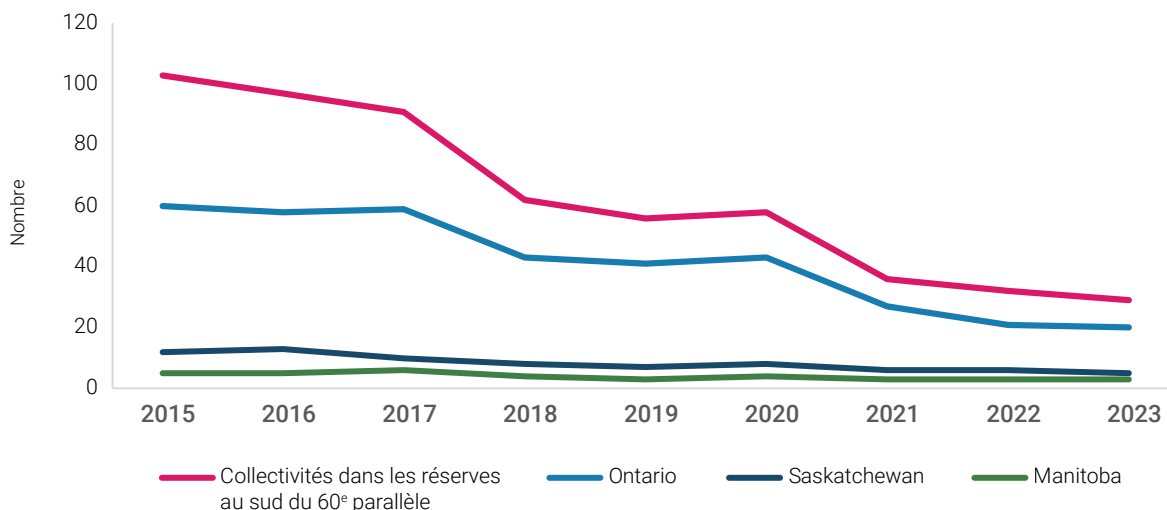
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

ODD 6 : Eau potable et assainissement

Indicateur national 6.1.1 : Nombre d'avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme visant les systèmes d'aqueduc publics dans les réserves

Figure 11

Indicateur national 6.1.1 : Nombre d'avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme visant les systèmes d'aqueduc publics dans les réserves

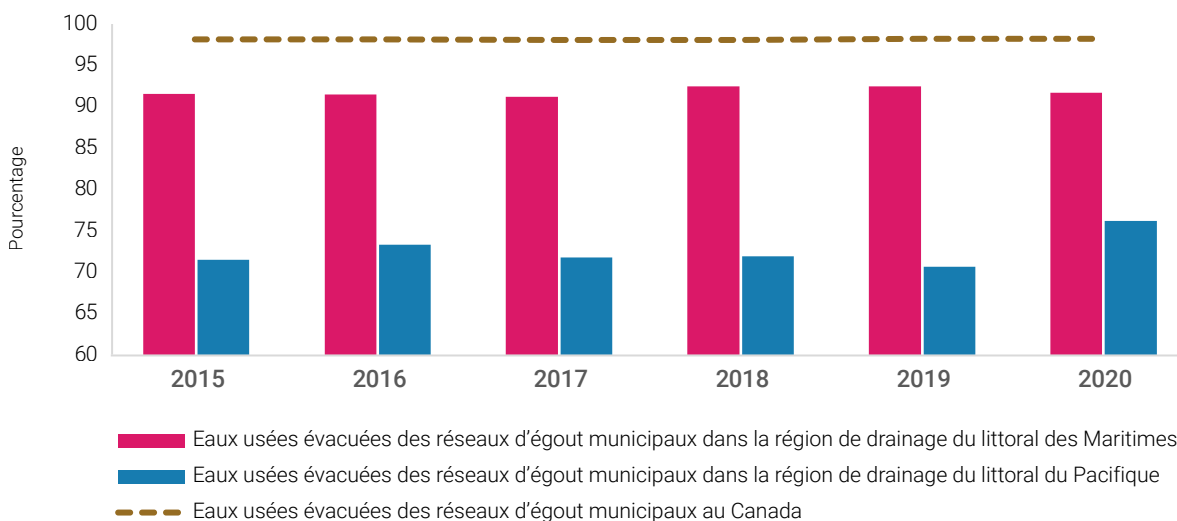


Source : Services aux Autochtones Canada

Indicateur mondial 6.3.1 : Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger

Figure 12

Indicateur de substitution pour l'indicateur mondial 6.3.1 : Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger



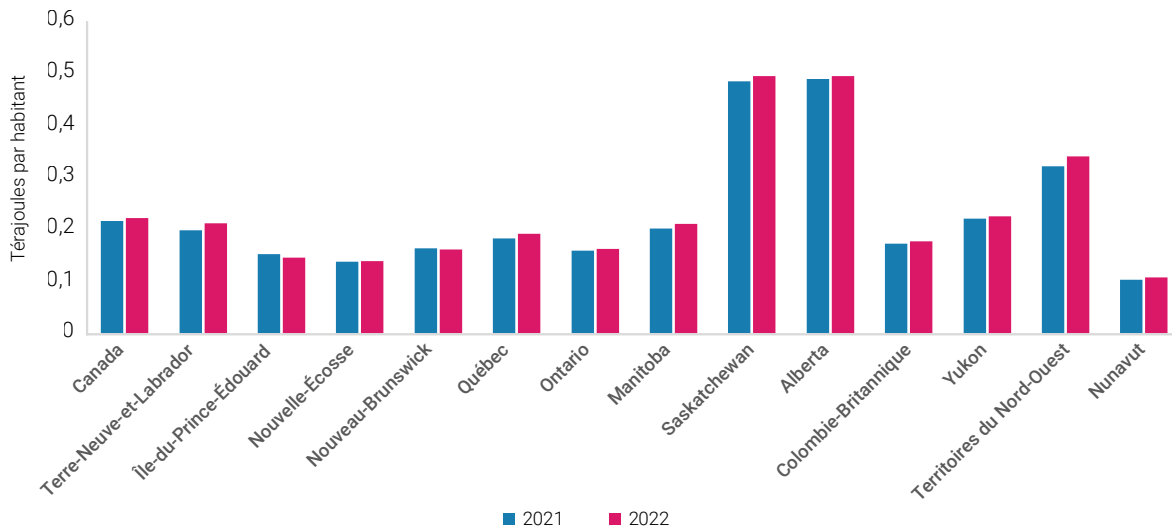
Source : Statistique Canada, Systèmes de traitement des eaux usées municipales au Canada

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Indicateur national 7.2.1 : Consommation totale d'énergie par habitant

Figure 13

Indicateur national 7.2.1 : Consommation totale d'énergie par habitant

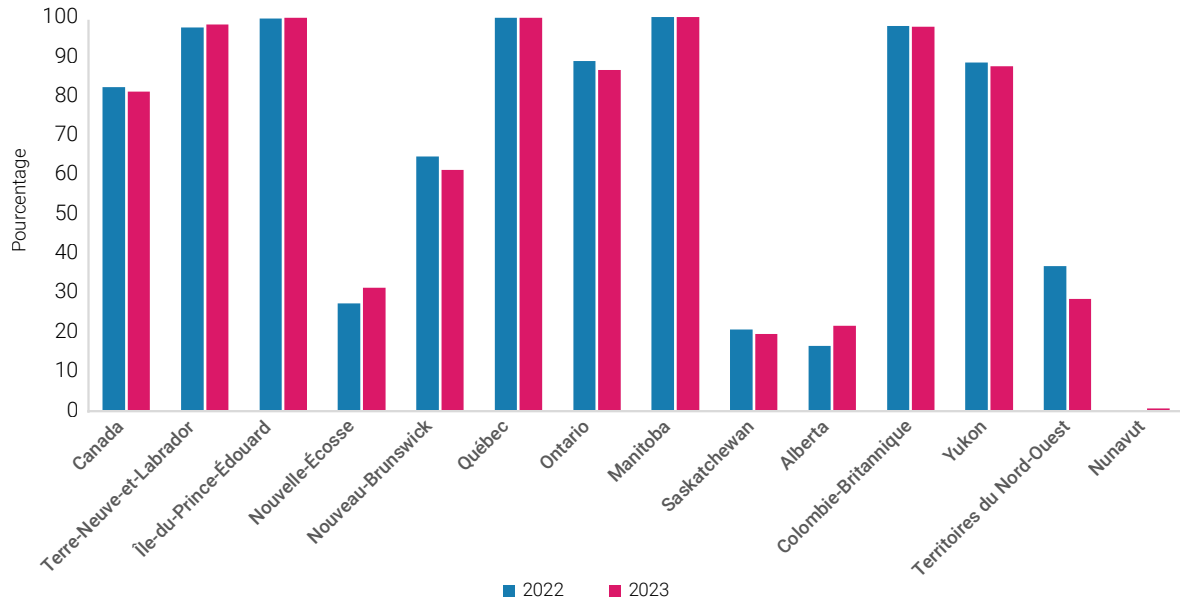


Source : Statistique Canada

Indicateur national 7.3.1 : Proportion de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre²⁴

Figure 14

Indicateur national 7.3.1 : Proportion de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre



Remarque : L'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre comprend l'énergie produite à partir de turbines hydrauliques, solaires, marémotrices, éoliennes et de turbines à vapeur alimentées par l'énergie nucléaire, ainsi que toute l'électricité produite à partir de la biomasse.

Source : Statistique Canada, Enquête mensuelle sur l'approvisionnement et l'écoulement de l'électricité.

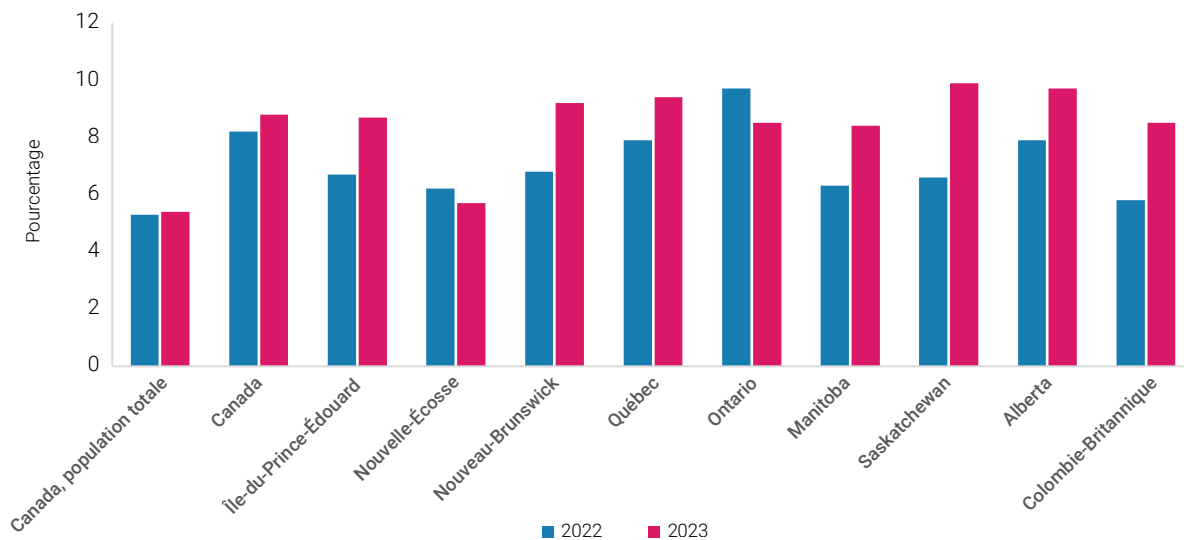
²⁴ Afin d'harmoniser les concepts entre les indicateurs, la méthode de calcul de cet indicateur a été mise à jour au printemps 2023 pour inclure l'électricité produite à partir de turbines à vapeur alimentées par l'énergie nucléaire et la biomasse dans la définition de « l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre ». Ce changement n'a aucune incidence sur les cibles de l'indicateur, mais garantit plutôt des définitions et des mesures comparables entre cet indicateur et celui publié dans le Cahier d'information sur l'énergie de Ressources naturelles Canada. Veuillez prendre note de la différence entre la méthode utilisée pour cet indicateur et celle employée pour l'indicateur présenté dans le Cahier d'information sur l'énergie de Ressources naturelles Canada. La différence relativement faible entre les deux proportions est attribuable aux différentes méthodes utilisées pour estimer l'énergie produite par les systèmes photovoltaïques connectés au réseau. Ressources naturelles Canada estime l'énergie produite par ces systèmes au moyen de calculs fondés sur un modèle. L'estimation de Statistique Canada est quant à elle fondée sur les données recueillies dans le cadre d'enquêtes et ne comprend pas l'énergie produite par les systèmes photovoltaïques dont la puissance est inférieure à 100 kW, et certains systèmes dont la puissance se situe entre 100 kW et 1 MW.

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

Indicateur national 8.1.1 : Taux de chômage

Figure 15

Indicateur national 8.1.1 : Taux de chômage des immigrants établis depuis les cinq dernières années



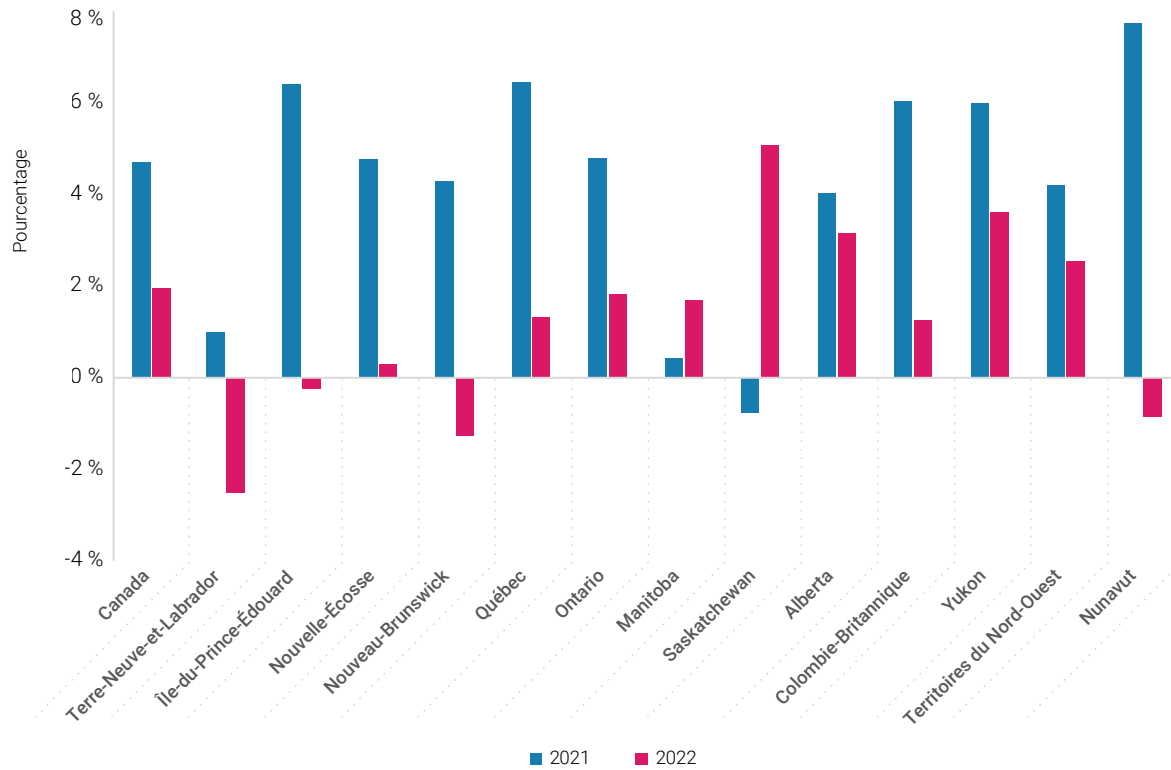
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Remarque : Les données pour Terre-Neuve-et-Labrador sont exclues, car elles ne satisfont pas aux exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

Indicateur mondial 8.1.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

Figure 16

Indicateur mondial 8.1.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant



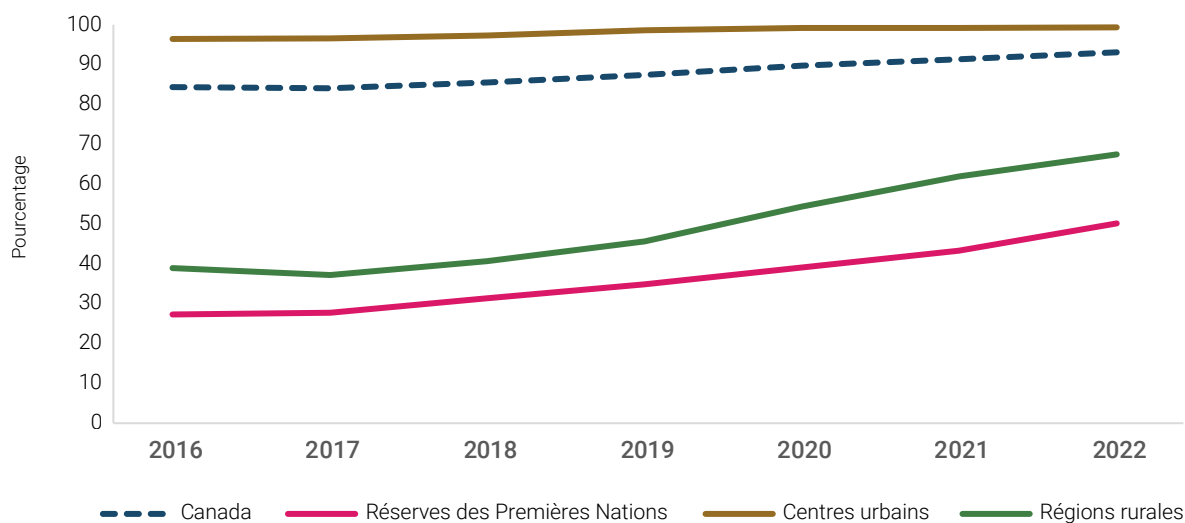
Source : Statistique Canada, Produit intérieur brut

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Indicateur national 9.3.1 : Proportion des ménages qui ont accès à des services Internet à large bande à des vitesses de 50/10 Mbps

Figure 17

Indicateur national 9.3.1 : Proportion des ménages qui ont accès à des services Internet à large bande à des vitesses de 50/10 Mbps

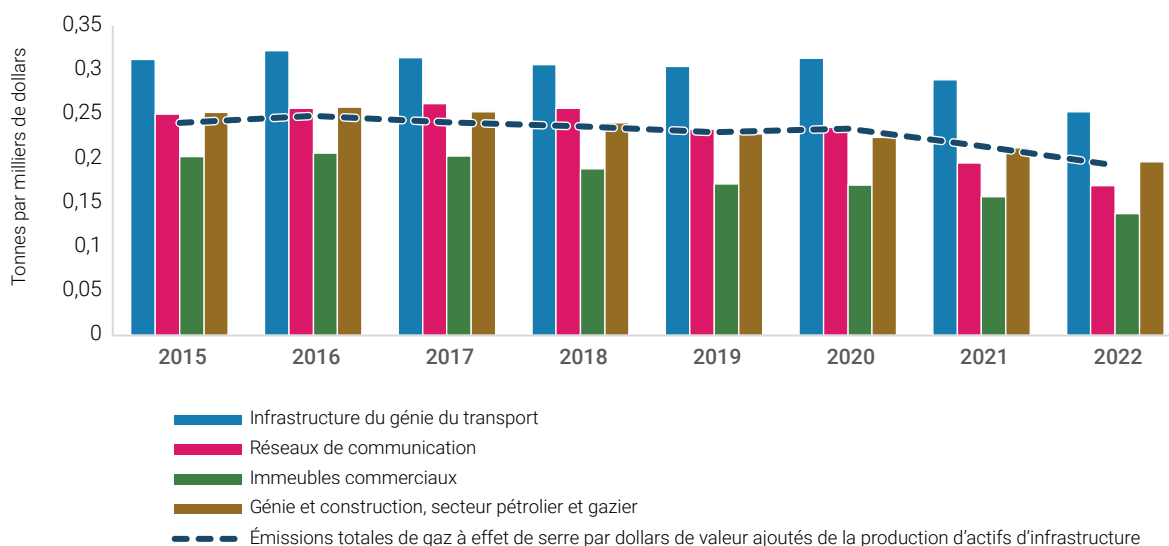


Source : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Indicateur national 9.5.1 : Émissions de gaz à effet de serre par dollars de valeur ajoutés de la production d'actifs d'infrastructure

Figure 18

Indicateur national 9.5.1 : Émissions de gaz à effet de serre par dollars de valeur ajoutés de la production d'actifs d'infrastructure



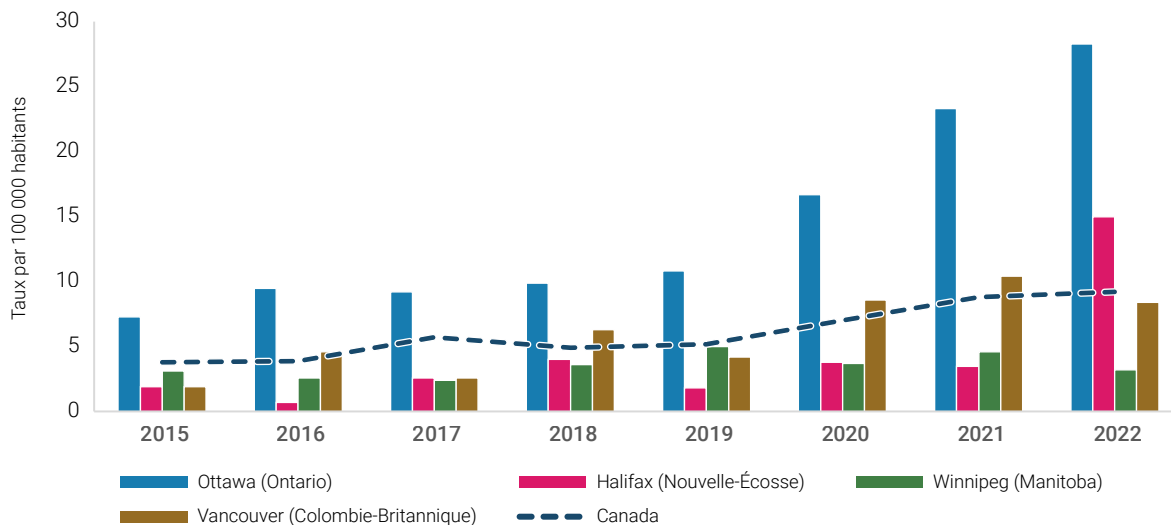
Source : Statistique Canada, Stock et consommation de capital fixe non résidentiel et Système de comptabilité économique et environnementale du Canada

ODD 10 : Inégalités réduites

Indicateur national 10.2.1 : Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes

Figure 19

Indicateur national 10.2.1 : Crimes haineux déclarés par la police

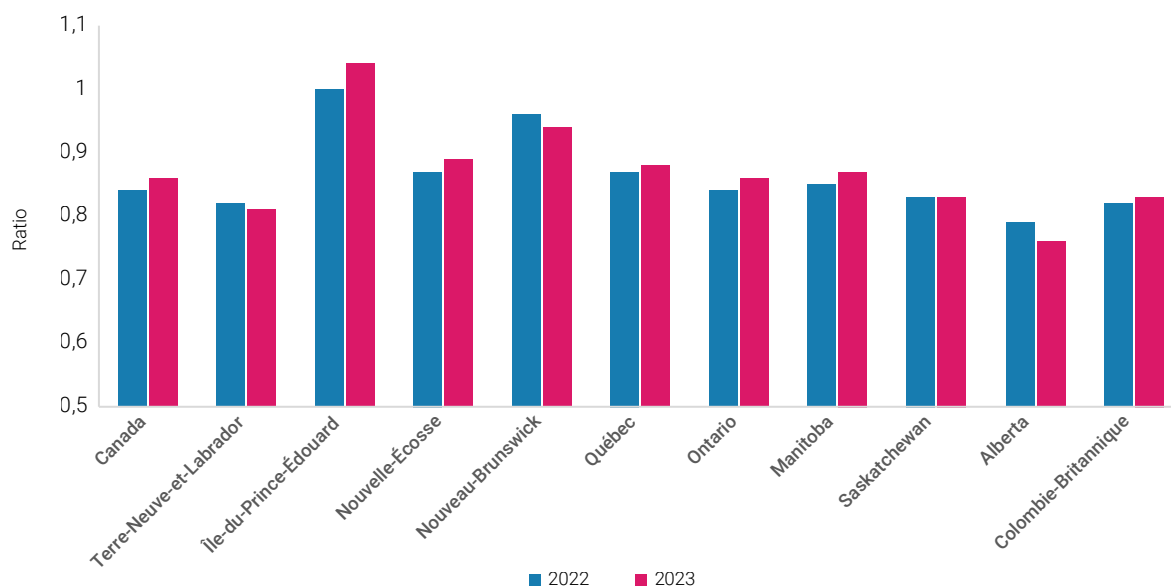


Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Indicateur national 10.3.1 : Ratio du salaire horaire médian

Figure 20

Indicateur national 10.3.1 : Ratio du salaire horaire médian selon le genre



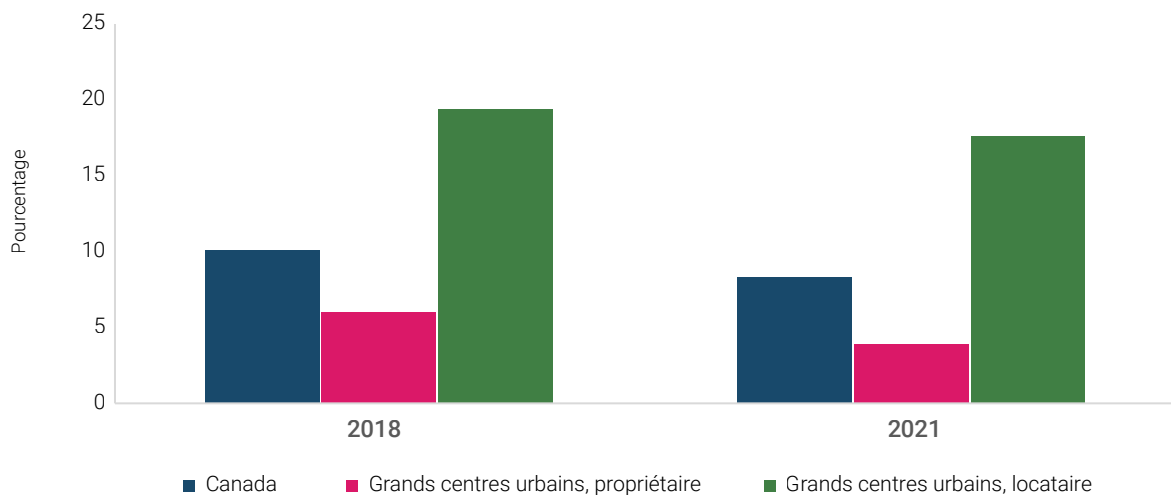
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

ODD 11 : Villes et collectivités durables

Indicateur de substitution pour l'indicateur mondial 11.1.1 : Proportion de la population urbaine ayant des « besoins impérieux en matière de logement »

Figure 21

Indicateur de substitution pour l'indicateur mondial 11.1.1 : Proportion de la population urbaine ayant des « besoins impérieux en matière de logement »

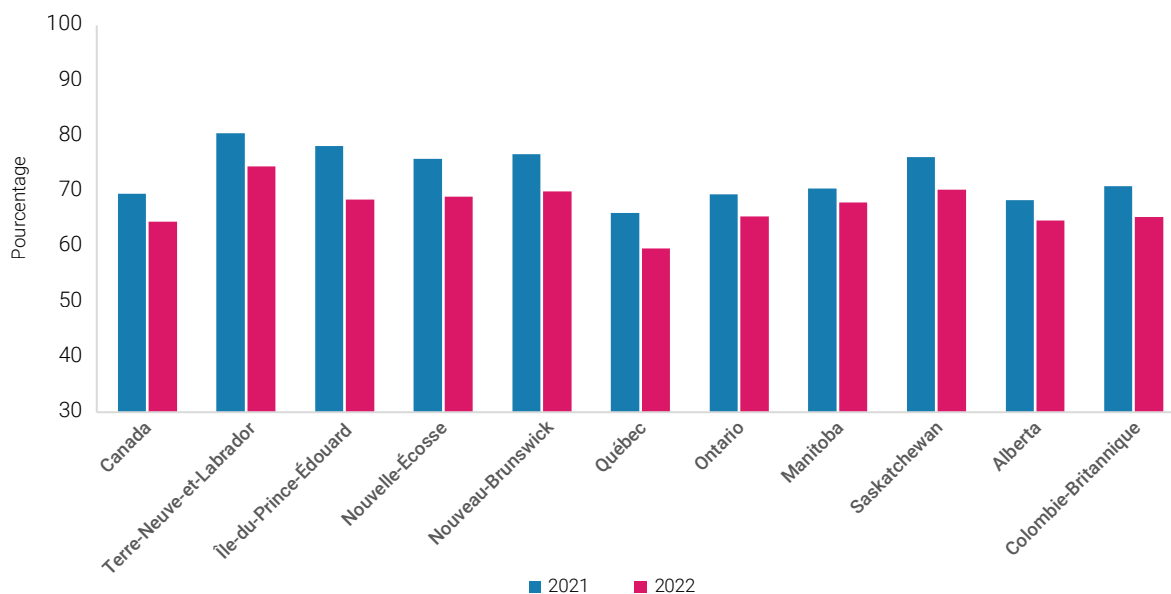


Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement

Indicateur national 11.7.1 : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance à sa collectivité locale plutôt fort ou très fort

Figure 22

Indicateur national 11.7.1 : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance à sa collectivité locale plutôt fort ou très fort



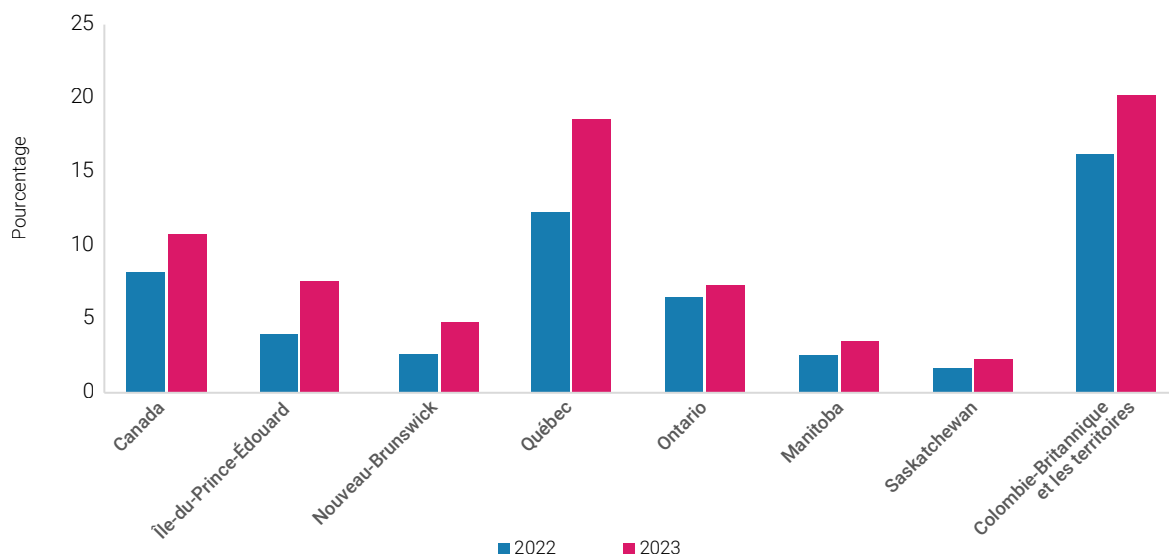
Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes

ODD 12 : Consommation et production responsables

Indicateur national 12.1.1 : Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission

Figure 23

Indicateur national 12.1.1 : Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission



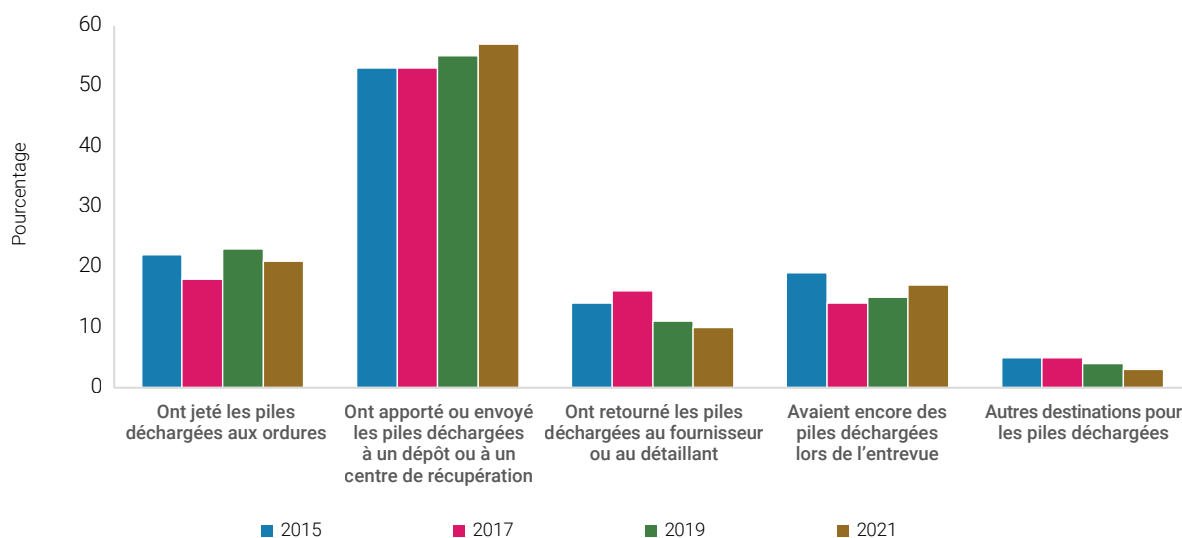
Source : Statistique Canada, Enquête sur l'immatriculation des véhicules automobiles neufs

Remarque : Les données pour Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta ne sont pas disponibles actuellement.

Indicateur de substitution pour l'indicateur mondial 12.4.2 : Pourcentage de ménages qui se sont défaits de déchets dangereux, selon la méthode d'élimination

Figure 24

Indicateur de substitution pour l'indicateur mondial 12.4.2 : Pourcentage de ménages qui se sont défaits de piles déchargées (à l'exclusion des batteries de voitures), selon la méthode d'élimination



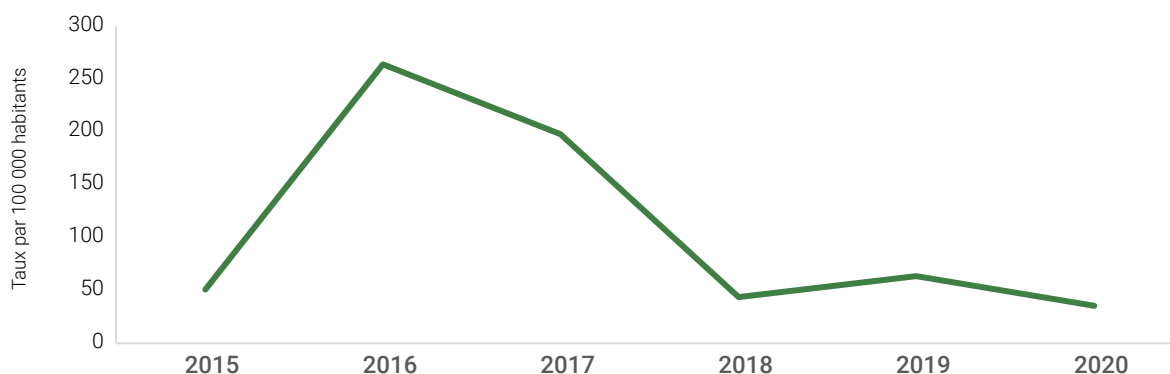
Source : Statistique Canada, Enquête sur les ménages et l'environnement

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Indicateur mondial 13.1.1 : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

Figure 25

Indicateur mondial 13.1.1 : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes, Canada



Source : Sécurité publique Canada, Base de données canadienne sur les catastrophes

Le nombre de personnes directement touchées, y compris le nombre de décès et de disparitions attribuables aux catastrophes, comme des tempêtes, des inondations, des feux de forêt et des tornades, par 100 000 habitants au Canada, a diminué depuis 2015, passant de 51 par 100 000 habitants à 35 en 2020. Lorsqu'on tient compte des personnes touchées par les perturbations des services publics, ce taux a grimpé à 6 000 par 100 000 habitants en 2015 en raison d'orages violents, de tornades et de feux de forêt.

L'année 2016 se démarque, car c'est au cours de celle-ci qu'on a enregistré le plus grand nombre de personnes directement touchées, qui a atteint 264 par 100 000 habitants, et un taux beaucoup plus élevé de près de 8 000 par 100 000 habitants lorsqu'on tient compte des personnes touchées par les perturbations des services publics. Ce bond s'explique principalement par les feux de forêt dévastateurs qui ont entraîné l'évacuation de 90 000 personnes en Alberta. De plus, les tempêtes de neige, les orages et les inondations tout au long de l'année ont exacerbé la situation, causant des perturbations généralisées des services publics.

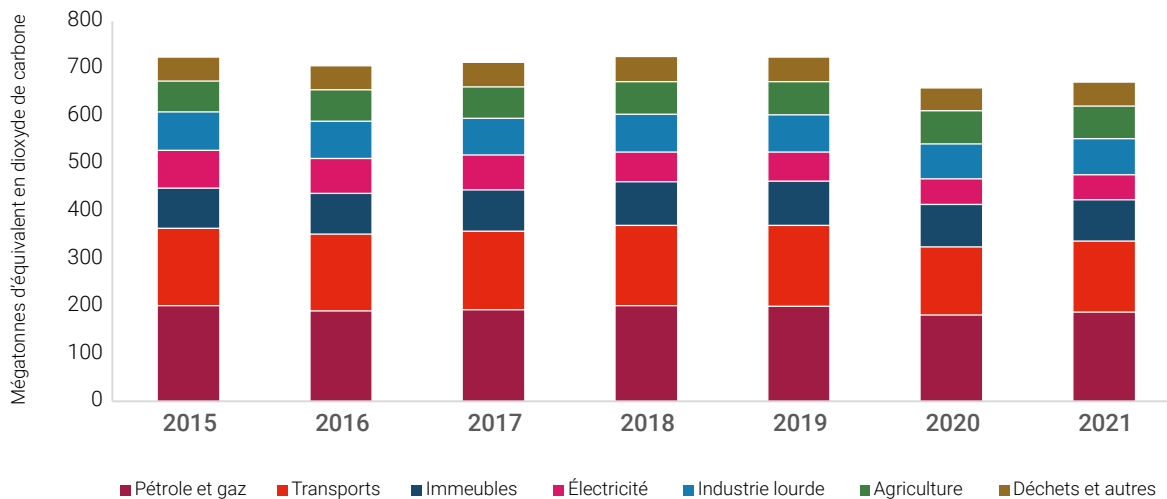
Par contraste, en 2017, on a enregistré une réduction considérable du nombre de personnes directement touchées, y compris par les perturbations des services publics, qui a chuté à 980 par 100 000 habitants. Toutefois, cette tendance s'est inversée en 2018, le taux ayant grimpé à 1 123 par 100 000 habitants, car des vents violents en Colombie-Britannique ont causé des dommages substantiels aux infrastructures hydroélectriques et ont contribué à cette augmentation. D'autres phénomènes météorologiques, comme les inondations et les feux de forêt, ont également entraîné des évacuations et des déplacements, ce qui a eu des répercussions supplémentaires sur la population touchée.

Indicateur mondial 13.2.2 : Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada diminuent depuis 2015 et sont passées de 723 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone à 670 mégatonnes en 2021. Au cours de cette période, on a constaté, en 2020, une baisse substantielle qui a coïncidé avec le ralentissement de l'activité économique en raison des mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19.

Figure 26

Indicateur mondial 13.2.2 : Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre, par secteur économique, Canada



Source : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, émissions de gaz à effet de serre

Les principaux secteurs économiques qui ont contribué à ce total sont le pétrole, le gaz naturel et les transports. Ensemble, ils représentaient près de la moitié des émissions de GES en 2021. À la suite de réductions notables des émissions de GES entre 2019 et 2020, qui ont coïncidé avec la pandémie de COVID-19, celles provenant des secteurs du pétrole, du gaz naturel et des transports ont par la suite augmenté en 2021. Entre 2020 et 2021, les émissions de GES du secteur des transports ont augmenté de 4,8 %, s'élevant à 150,1 Mt d'équivalent CO₂, ce qui demeure bien en deçà du niveau d'émissions préalable à la pandémie (en 2019), alors que les industries reprenaient leurs activités à la suite des arrêts ou des ralentissements imputables à la pandémie. D'ailleurs, les émissions du secteur pétrolier et gazier ont connu une hausse de 3,2 % entre 2020 et 2021. Malgré cette augmentation, les émissions de ce secteur sont demeurées inférieures aux niveaux de 2019, même s'il s'agit du plus important secteur émetteur, car un peu plus de 28 % des émissions de GES en 2021 lui sont attribuables.

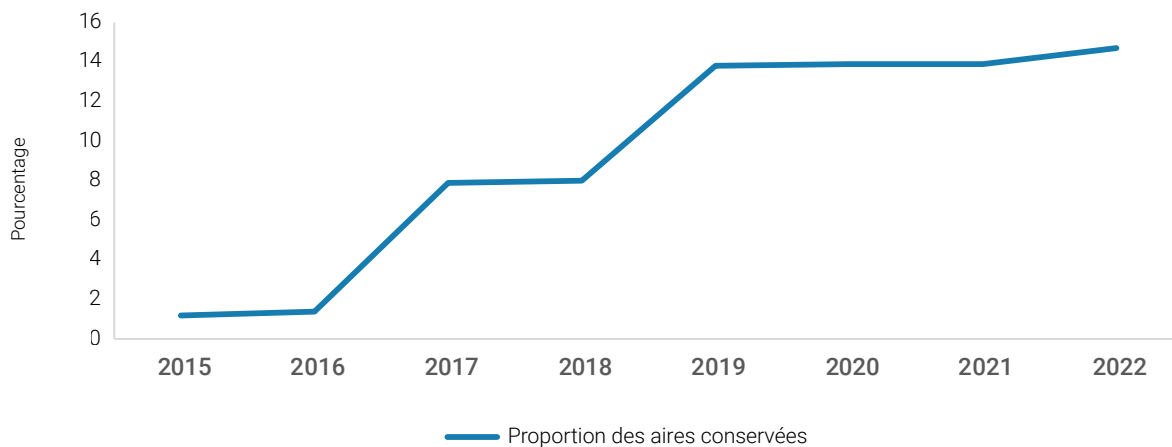
À l'échelon provincial, la plus grande proportion d'émissions de GES a été observée en Alberta ces dernières années. En 2021, l'Alberta a enregistré près de 40 % de toutes les émissions de GES au Canada, surtout en raison de la concentration du secteur pétrolier et gazier dans la province, le plus important secteur émetteur au pays. D'ailleurs, les deux provinces les plus peuplées, l'Ontario et le Québec, ont enregistré respectivement 22 % des émissions et un peu moins de 12 %.

ODD 14 : Vie aquatique

Indicateur national 14.1.1 : Proportion d'aires marines et côtières conservées

Figure 27

Indicateur national 14.1.1 : Proportion d'aires marines et côtières conservées

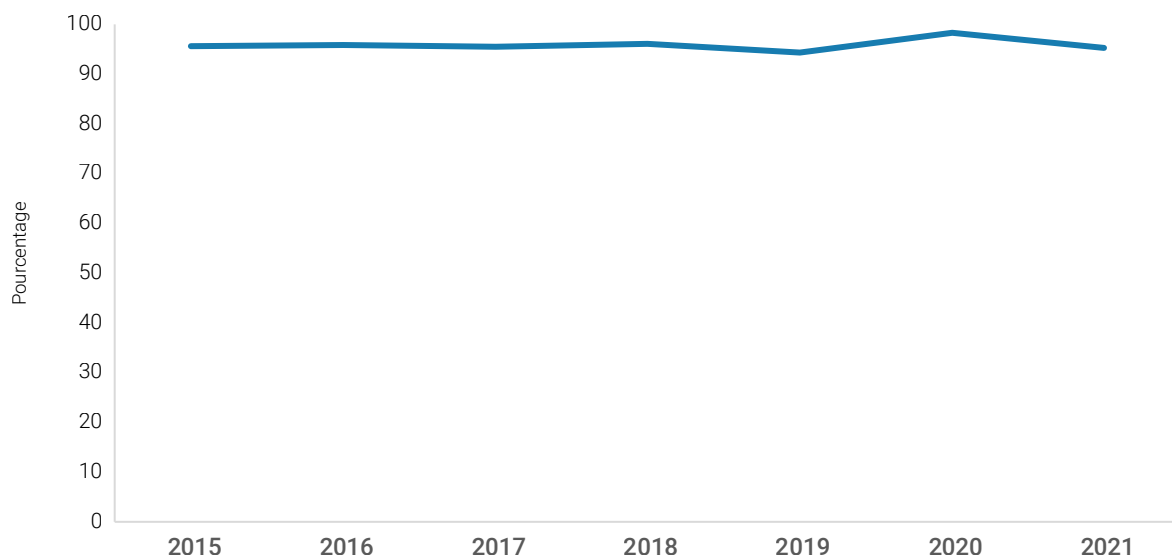


Source : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation

Indicateur national 14.2.1 : Proportion des stocks de poissons récoltés à des niveaux considérés durables

Figure 28

Indicateur national 14.2.1 : Proportion des stocks de poissons récoltés à des niveaux considérés durables



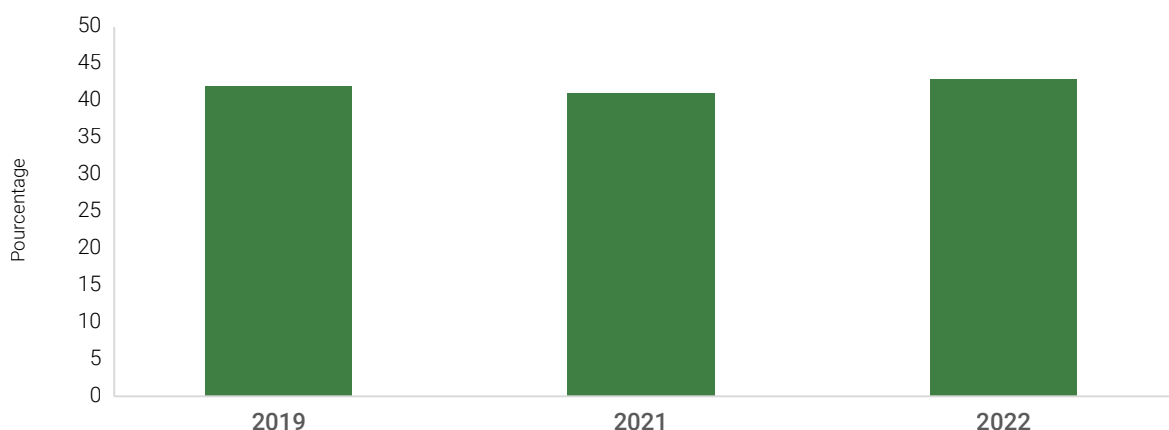
Source : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Niveaux d'exploitation des principaux stocks de poissons

ODD 15 : Vie terrestre

Indicateur national 15.2.1 : Proportion d'espèces en péril affichant des progrès vers leurs objectifs de population et de répartition

Figure 29

Indicateur national 15.2.1 : Proportion d'espèces en péril affichant des progrès vers leurs objectifs de population et de répartition

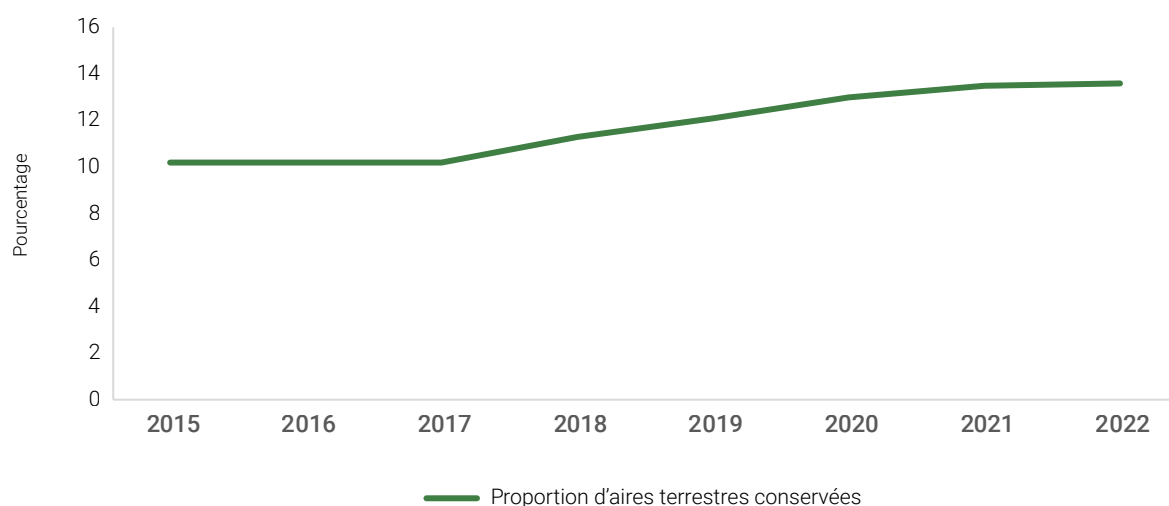


Source : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Tendances des populations d'espèces en péril

Indicateur national 15.3.1 : Proportion d'aires terrestres (terres et eaux douces) conservées

Figure 30

Indicateur national 15.3.1 : Proportion d'aires terrestres (terres et eaux douces) conservées



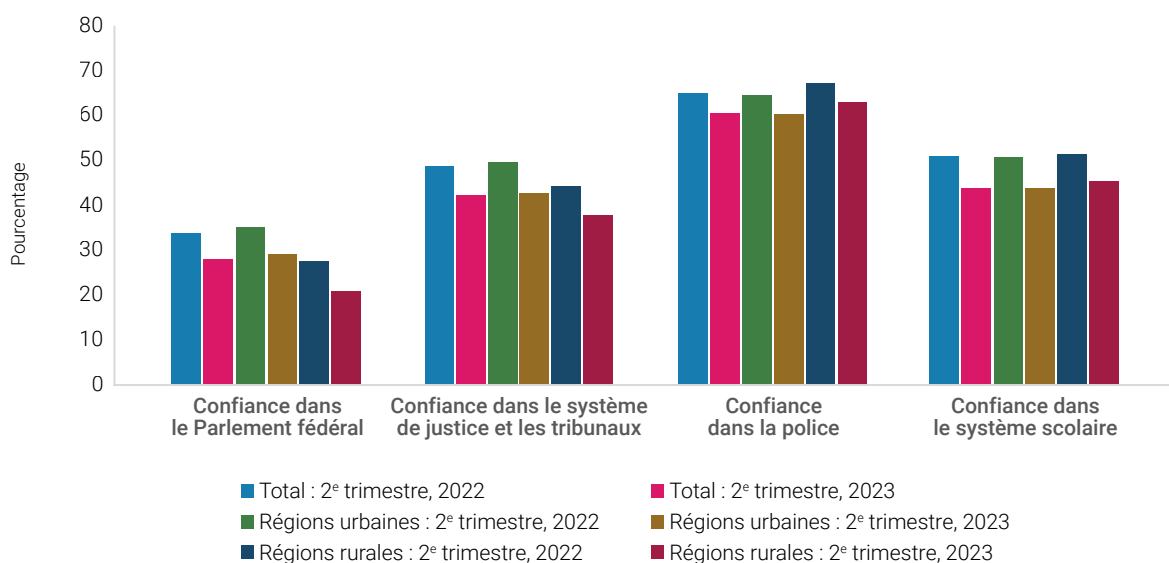
Source : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Indicateur national 16.7.1 : Proportion de la population ayant une grande confiance envers certaines institutions

Figure 31

Indicateur national 16.7.1 : Proportion de la population ayant une grande confiance envers certaines institutions



Source : Statistique Canada, Enquête sociale canadienne

Entre le deuxième trimestre de 2022 et le deuxième trimestre de 2023, la proportion de Canadiens qui avaient une grande confiance dans certaines institutions a diminué. Plus précisément, la confiance dans plusieurs principaux piliers de la société, p. ex. la police, le système de justice, les tribunaux, le système scolaire et le Parlement fédéral, s'est érodée au cours de cette période. Par exemple, la proportion de personnes ayant une grande confiance dans la police est passée de 65 % au deuxième trimestre de 2022 à 61 % au deuxième trimestre de 2023. De même, la confiance dans le système de justice et les tribunaux a diminué, passant de 49 % à 42 % au cours de cette période. De plus, la confiance dans le système scolaire et le Parlement fédéral s'est effritée. La confiance dans le système scolaire est passée de 51 % à 44 %, tandis que celle dans le Parlement fédéral est passée de 34 % à 28 %.

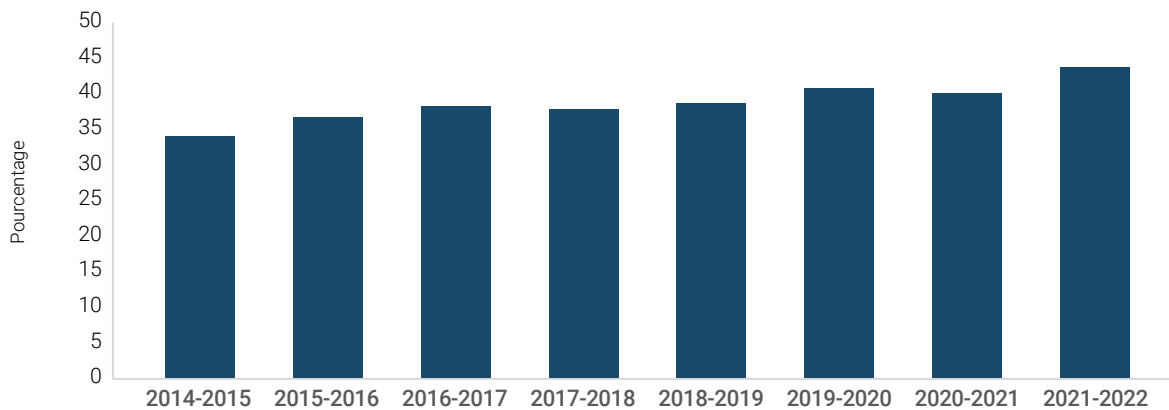
On observe la même tendance à la baisse dans les régions urbaines et rurales du Canada. Toutefois, les personnes vivant en milieu urbain affichent différents niveaux de confiance en certaines institutions par comparaison aux personnes des milieux ruraux. Les habitants des régions rurales ont plus confiance que la population urbaine dans la police (63 % au deuxième trimestre de 2023 contre 60,3 % pour l'ensemble des Canadiens) et les habitants des régions urbaines ont moins confiance dans le Parlement fédéral, soit 20,8 % comparativement à 29,2 % au deuxième trimestre de 2023. Cette perte de confiance en de nombreuses institutions pourrait faire croire à une érosion possible de la confiance du public envers les principaux piliers de la société pendant cette période.

Indicateur mondial 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Entre 2014-2015 et 2021-2022, on a relevé une tendance à la hausse notable du pourcentage de détenus en instance de jugement dans le système carcéral canadien, ce qui indique que de plus en plus de personnes sont détenues avant la détermination de la peine. Cette proportion, qui était de 36 % en 2014-2015, a constamment augmenté chaque année par la suite, atteignant 45 % en 2021-2022.

Figure 32

Indicateur mondial 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement par rapport à l'ensemble de la population carcérale



Source : Statistique Canada, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour les adultes et les jeunes

Parmi les détenus en instance de jugement, les adultes représentaient la majorité de cette population (96 %) en 2014-2015, tandis que les jeunes représentaient les 4 % restants. La proportion d'adultes en instance de jugement en détention a grimpé à 98 % en 2021-2022. Comparativement à l'ensemble de la population carcérale, les adultes en instance de jugement représentaient 34 % de cette population en 2014-2015, et cette proportion a grimpé à 44 % en 2021-2022.

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

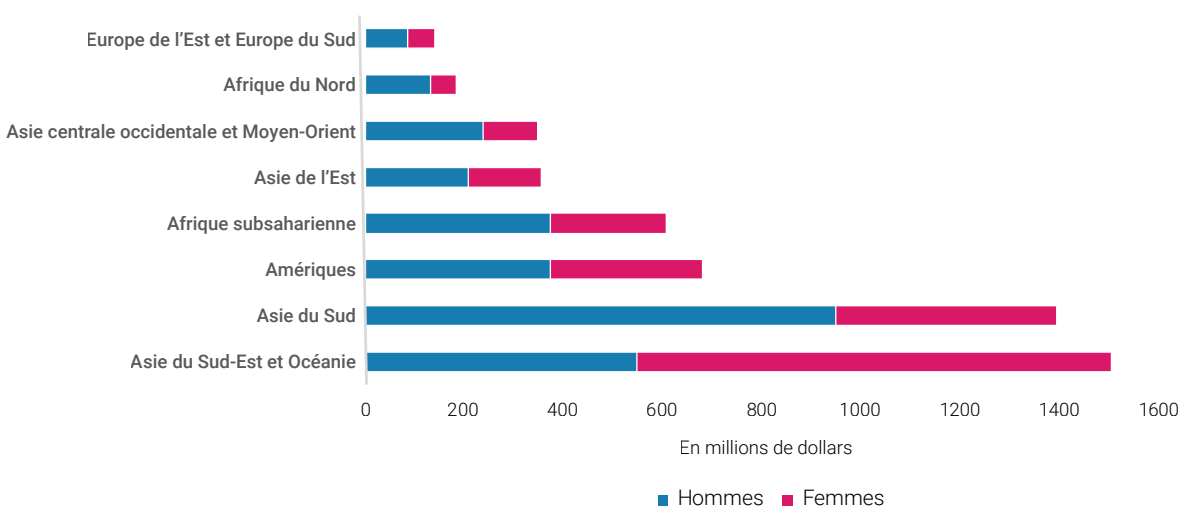
Indicateur de substitution pour l'indicateur mondial 17.3.2 : Envois de fonds personnels à des parents ou amis vivant à l'extérieur du Canada

Les envois de fonds personnels dans des pays à revenu faible ou moyen par les résidents du Canada ont totalisé 5,2 milliards de dollars en 2017. Parmi les résidents canadiens, près de 40 % de ceux nés dans des pays admissibles à l'APD^{25, 26} ont envoyé de l'argent à l'étranger en 2017 au moyen de transferts totalisant en moyenne 2 855 \$.

Les résidents nés en Asie du Sud-Est et en Océanie ont effectué la majorité des envois de fonds à l'étranger (28,9 %) en 2017, suivis de près par ceux de l'Asie du Sud (26,8 %). Parallèlement, les résidents nés dans les Amériques ont effectué 13,1 % des envois de fonds, tandis que ce taux s'établissait à 11,6 % pour les résidents nés en Afrique subsaharienne. La plus faible part de l'argent envoyé à des amis et parents à l'étranger provenait des résidents nés en Europe de l'Est et en Europe du Sud (2,6 %) et de ceux nés en Afrique du Nord (3,5 %).

Figure 33

Indicateur de substitution pour l'indicateur mondial 17.3.2 : Envois de fonds personnels à des parents ou amis vivant à l'extérieur du Canada en 2017, selon le genre et la région de naissance, Canada, en millions de dollars



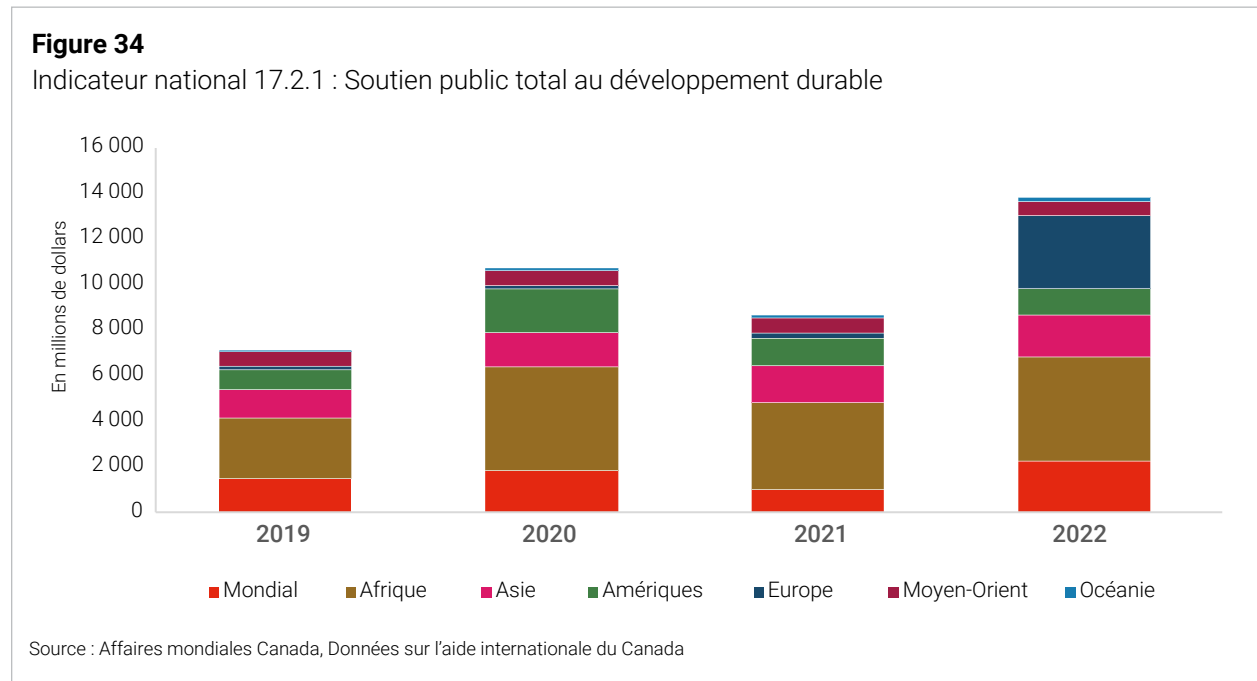
Remarque : L'Afrique subsaharienne comprend l'Afrique occidentale, l'Afrique orientale, l'Afrique centrale et l'Afrique australe.
Source : Statistique Canada, Étude sur les transferts de fonds internationaux, 2018

²⁵ Aide publique au développement (APD).

²⁶ Les pays admissibles à l'APD comprennent tous les pays à revenu faible ou moyen, selon le revenu national brut par habitant publié par la Banque mondiale. Pour obtenir la liste complète des pays admissibles à l'APD, consultez la [Liste des bénéficiaires d'APD établie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE](#).

Parmi les résidents qui envoient de l'argent à l'étranger, les femmes en moyenne en versaient moins que les hommes, leurs transferts moyens se chiffrant à 2 470 \$ contre 3 250 \$ pour les hommes. Toutefois, les femmes ont effectué 63,6 % des envois de fonds parmi les résidents canadiens nés en Asie du Sud-Est et en Océanie, soit la plus grande part (18,4 %) de tous les transferts en 2017. En revanche, la majorité des transferts (68,2 %) ont été effectués par des hommes nés en Asie du Sud.

Indicateur national 17.2.1 : Soutien public total au développement durable



Le soutien public total au développement durable (SPTDD) du Canada a augmenté de 64,2 % par rapport à 2021, totalisant 14,2 milliards de dollars en 2022. L'allocation au titre du SPTDD du Canada a fluctué d'une région à l'autre en fonction des événements mondiaux, qui ont entraîné un besoin d'aide variable d'une région à l'autre et au fil des ans.

Par exemple, en réponse à la pandémie de COVID-19 en 2020, le Canada a versé des fonds supplémentaires pour augmenter la disponibilité des vaccins et des produits thérapeutiques et diagnostiques dans les pays dans le besoin. Ainsi, le SPTDD octroyé à l'Afrique est passé de 2,7 milliards de dollars en 2019 à 3,8 milliards en 2021.

Récemment, le SPTDD que le Canada a consenti à l'Europe a augmenté considérablement pour atteindre 3,2 milliards de dollars en 2022, soit près de 14 fois plus que le montant accordé en 2021. Le montant du SPTDD accordé à l'Europe a augmenté, passant de la plus petite part à la deuxième en importance en raison des prêts exceptionnels consentis à l'Ukraine pour l'aider à répondre à ses besoins urgents et à stabiliser son économie.

